

## **The share of housework between spouses: economic dependency, working time and national context.**

### **Articulation des temps d'activité domestique au sein des couples de la « classe moyenne citadine » : une comparaison entre la France, le Japon et les USA.**

Arnaud Dupray,  
Anne-Marie Daune-Richard Hiroatsu Nohara,

Cette étude vise à interroger les similitudes et les différences dans les modes de partage du travail domestique au sein de couples vivant en milieu urbain et appartenant à trois pays : le Japon, les Etats-Unis et la France.

Ces pays se caractérisent par des systèmes sociaux plus ou moins interventionnistes, une culture (idéologie) plus ou moins traditionnelle au regard des rôles sexués et enfin par un marché du travail dont le degré d'ouverture et d'équité vis-à-vis des opportunités offertes à chacun des deux sexes est variable.

Notre position épistémologique consiste à considérer que les membres du ménage, tout en agissant comme agents rationnels, sont néanmoins fortement imprégnés des diverses contraintes institutionnelles et culturelles qu'ils intègrent - consciemment ou inconsciemment - dans leurs stratégies. La rationalité économique doit être ainsi comprise comme « située » dans un contexte qui encadre l'espace des décisions possibles. L'intérêt de la comparaison internationale réside alors dans l'éclairage de ces environnements nationaux qui fixent les grandes lignes de structure en matière de répartition des rôles et des activités. Autour de ces lignes de force, il s'agira ensuite d'élucider si les mêmes mécanismes produisent les mêmes effets dans chaque pays. En d'autres termes, différentes approches conceptuelles vont être mobilisées pour rendre compte de la façon dont s'opère le partage des tâches et le choix du nombre d'heures que chacun des conjoints consacrerait aux activités domestiques.

Dans notre questionnaire, qui vise à éclairer les modalités de partage et d'articulation des temps consacrés au travail professionnel et au travail domestique au sein des couples, il est important d'avoir présent à l'esprit que dans nos sociétés modernes, le genre construit un espace social asymétrique et hiérarchisé. Dit autrement, le masculin est associé aux positions de prestige et de pouvoir, tandis que le monde du féminin reste souvent associé à des positions sociales moins valorisées. Cependant, aujourd'hui, le monde des hommes et celui des femmes se sont considérablement rapprochés dans les économies développées. Dans les trois pays considérés ici, parmi les plus riches de la planète, leurs droits civiques et civils sont, au moins théoriquement, identiques. En revanche, sur le marché du travail, les femmes occupent en moyenne des positions inférieures à celles occupées par les hommes, qu'on mesure cette inégalité en termes de qualification, de salaire ou plus globalement de valeur sociale et économique. Or, dans la société salariale, les droits sociaux sont d'abord liés à l'emploi salarié, puisqu'ils constituent une assurance face aux risques (maladie, chômage, retraite etc ...). La société salariale étant conçue sur l'association travail-assurance, toute inégalité de participation au travail rémunéré entraîne une inégalité de la contribution et donc de la rétribution assurantielle (Aglietta, Brender, 1984). Cette inégalité concerne directement les femmes puisque leur participation au marché du travail bien qu'en forte progression depuis 40 ans, reste moindre que celle de hommes, non seulement à la marge intensive – les femmes occupent plus souvent un emploi à temps partiel – mais aussi à la marge extensive du fait du nombre plus grand d'inactifs parmi les femmes mais aussi au regard des interruptions d'activité auxquelles elles sont plus exposées.

*In fine* c'est la répartition du travail salarié et du travail non rémunéré et la valeur attribuée à chacune de ces activités qui différencie les hommes et les femmes

Au total, il n'y a donc pas d'équivalence, pas de symétrie entre le pôle masculin du social associé au travail productif et à la valeur économique et monétaire et le pôle féminin associé au « non productif » et à des activités dont la valeur économique et sociale bien qu'incontestable n'est pas reconnue à parité. Le travail domestique, relevant de la sphère reproductive, est en ce sens déprécié et non gratifiant pour les hommes, surtout dès lors qu'il empiète potentiellement sur des activités socialement préférables car justifiables du rôle traditionnel masculin de soutien économique. En dépit de la montée en puissance d'un volontarisme politique pour réduire les inégalités économiques et sociales – surtout depuis les lois Roudy de 1983 en France renforcées en 2001 et 2005, avec les lois de 1985 et 1999 au Japon, les lois anti-discriminatoires dans l'emploi 1965 et l'éducation 1972 aux USA ou les différentes évolutions relatives à l'imposition sur le revenu entre 1984 et 1996 (Earn Income Tax Credit) afin de faciliter l'accès et le retour à l'emploi de mères isolées (Meyer et Rosenbaum, 2001) -, il subsisterait encore une prégnance des identités sociales sexuées car produits de l'histoire et inscrites dans un temps long. Cet ordre social sexué ne serait donc pas forcément aisément remis en cause par des lois qui favorisent l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans l'emploi et rendent possible, au niveau de la cellule familiale, un rééquilibrage de l'apport de « ressources » par chacun des membres du couple.

C'est justement cette tension entre une approche en termes de ressources relatives, qui au nom du principe économique devrait mettre les membres du couple à égalité dans leur pouvoir de négociation et de décision en matière de répartition des activités, et la persistance d'une représentation « subliminale » associée aux stéréotypes de sexe qui va être évaluée. On s'interrogera donc sur la pertinence d'une approche en termes de ressources relatives pour comprendre les modalités du partage domestique et ainsi apprécier, en particulier, comment chacun des conjoints modifie son temps domestique par rapport à ses ressources.

Sur le plan comparatif, un des enjeux est de repérer si la progression vers une égale participation au travail rémunéré induit un rééquilibrage de la division de l'activité domestique ou si celle-ci se heurte à des principes supérieurs favorisant une forme de « gender display », c'est-à-dire la réaffirmation d'une appartenance sexuée par un investissement dans l'activité domestique, plus en accord avec les rôles sexués traditionnellement en vigueur dans une société donnée.

Plusieurs hypothèses sont alors envisageables. Si la logique économique devient prédominante, elle participerait à homogénéiser les comportements au sens où chaque ménage (chacun de ses membres) confronté au même changement dans la contribution relative aux ressources du ménage réagirait avec la même intensité dans les niveaux absolus et relatifs de temps consacré à l'activité domestique. Le cadre sociétal maintiendrait une différence compte tenu de la répartition en structure des temps d'activité existant à un moment donné, mais les comportements et les ajustements effectués par les individus, confrontés aux mêmes paramètres seraient similaires.

Une autre hypothèse est que le cadre social initial - la culture de division des rôles sexués, l'existence et l'abondance d'aides et de services sociaux etc...- conditionne l'intensité avec laquelle des mécanismes liés à la perspective des ressources relatives vont jouer. En outre, ce jeu pourrait opérer dans les deux sens par rapport à l'état de la structure initiale. Ainsi, partant d'une situation très inégalitaire, à variation des ressources relatives donnée, on pourrait assister à une sensibilité accrue des comportements destinée à corriger l'inégalité initiale ; mais aussi, inversement, une sensibilité de comportement plus faible ou nulle pourrait

s'exprimer, liée à la force de rappel de principes qui s'exercent de manière indépendante au rapport économique et priment sur lui.

C'est donc cette problématique que l'on va explorer à partir d'une enquête réalisée en 2007 auprès de couples urbains appartenant aux couches moyennes et supérieures habitant dans les agglomérations de Tokyo, New York ou Paris.

Il est utile, dans un premier temps, de pointer quelques éléments de différenciation de la place des femmes sur le marché du travail dans chacun de ces pays.

### **1. La place des femmes dans l'activité rémunérée au sein des pays comparés**

Du point de vue de l'accès des femmes au marché du travail, les taux d'emploi des femmes autour de 60 % en 2009 sont très proches entre les trois pays. Mais les situations sont nettement dissemblables au regard de l'écart entre hommes et femmes : d'environ 10 points en France et aux USA, il s'accroît à 20 points au Japon. En outre, plus d'un tiers des femmes travaillent à temps partiel au Japon contre 22 % en France et 19 % aux USA (OCDE, 2010). Toutefois, si dans les données de l'OCDE, l'emploi est comptabilisé « à temps partiel » lorsque moins de 30 heures sont travaillées hebdomadairement, la définition japonaise de cette forme d'emploi est plus complexe.

L'étude de l'OCDE (2003) souligne ainsi la dualité du marché du travail japonais où les salariés sont employés soit avec un contrat « régulier », soit avec un contrat « atypique ». Ce dernier concerne majoritairement (à 70%) des femmes (p. 21). Au total, l'emploi atypique concerne 45% de l'emploi féminin et 12,7 % de l'emploi masculin (p. 41). Quant au travail à temps partiel, la norme théorique est fixée au Japon à 35 heures mais en fait, sont comptabilisés « à temps partiel » les emplois de durée inférieure à celle des travailleurs réguliers de l'entreprise. Comme les travailleurs réguliers connaissent de très longues durées de travail, les employés à temps partiel peuvent dans la réalité, travailler beaucoup plus que les 35 heures théoriques. Enfin, les employeurs ne sont pas tenus de cotiser aux caisses de retraite et de maladie pour les travailleurs atypiques travaillant moins des  $\frac{3}{4}$  du temps d'un travailleur régulier ou bien moins de 20 heures par semaine ou encore avec un CDD de moins d'un an.

L'occupation d'un emploi temporaire ou irrégulier est beaucoup moins fréquente parmi la main d'œuvre féminine en France et encore plus restreinte aux USA. Ce taux d'emploi est de surcroît beaucoup plus homogène entre les sexes dans ces deux pays qu'au Japon.

Enfin, les mères d'enfant en bas âge se retirent beaucoup plus souvent du marché du travail au Japon qu'en France et aux USA, on observe ainsi des écarts de taux d'emploi de 25 points entre les mères japonaises d'un enfant de moins de 3 ans et les mères françaises ou américaines dans la même situation (OCDE, 2007).

Le Japon se caractérise donc par un marché du travail beaucoup plus ségrégué qu'en France ou aux USA non seulement du point de vue des niveaux de qualification mais également au regard du statut dans l'emploi et de la continuité des expériences professionnelles. Corrélativement, l'écart de salaires entre hommes et femmes est le plus élevé des trois pays (OCDE, 2010).

A ce contexte pour le moins inéquitable des femmes sur le marché du travail japonais s'ajoute la pression à la baisse de leur investissement professionnel exercé par l'indisponibilité temporelle de leur conjoint liée à des horaires de travail très lourds. Plus de 80 % des hommes en emploi consacrent plus de 40 heures hebdomadaires à leur travail au Japon comme aux Etats-Unis (contre 42 % en France, chiffres de 2005, OCDE, 2007) mais au Japon 43 % y consacrent au moins 49 heures. A cela s'ajoute la tradition pour les cadres citadins japonais de prolonger leur journée de travail dans des apéritifs et repas d'affaire, ce qui réduit considérablement leur disponibilité pour des activités domestiques

23ème congrès annuel de la Société pour l'Avancement de la Socio-Economie (SASE),  
Madrid, les 23-25 juin 2011

Au total si, dans les trois pays, les femmes accèdent moins à l'emploi que les hommes et sont plus touchées par l'emploi réduit (temps partiel) et/ou temporaire, c'est aux Etats- Unis que leurs positions apparaissent le plus «équilibrées» par rapport à celles des hommes, les femmes françaises occupant des positions relatives un peu plus défavorables mais néanmoins plus avantageuses que leurs homologues japonaises. Compte tenu de ces situations nationales, on peut présumer une forme de symétrie des positions relatives des hommes et des femmes sur le plan domestique qui se traduirait par un partage plus équilibre des tâches domestiques aux Etats-Unis qu'en France et au Japon.

Une fois ces différences repérées, il reste à pouvoir rendre compte, au plan conceptuel, de l'existence de ces écarts mais également de ceux concernant les services qui relient les autorités publiques (*public authorities*) aux citoyens.

## 2. Une approche contextuelle des trois systèmes socio-économiques

Il nous semble possible de convoquer deux grilles d'interprétation pour apprécier comment chaque pays se distingue des autres et en dégager des implications sur le partage des rôles professionnel et familial au sein du couple et plus précisément sur la répartition du temps consacré à l'activité domestique par chaque conjoint. La première reprend les catégories d'Esping-Andersen (1990, 1999) en termes de régimes d'Etat-providence, la seconde, le découpage de Chang (2000) en termes de régimes spécifiques de ségrégation sexuée.

Selon la première, il s'agit de prendre acte que ces trois pays relèvent de modèles différents de « Welfare State » qui, selon Esping-Andersen, ont un impact structurel sur la division des rôles domestiques et professionnels au sein des familles dans chaque pays.

Ainsi, la caractérisation en termes de régimes d'Etat-providence élaborée par Esping-Andersen permet de positionner nos trois pays dans des espaces se caractérisant par des modes distincts de régulation entre le marché du travail et les politiques sociales et familiales. Les USA font figure de cas-type du régime "libéral" de *welfare*, caractérisé par une grande flexibilité de la régulation du travail, par une intervention étatique limitée dans les affaires familiales et par la faiblesse de l'offre publique de services sociaux. La fluidité du marché du travail facilite le nivellement des profils professionnels entre les deux sexes, quitte à laisser une part de la population (*low-skilled workers*) dans une trappe de pauvreté. Le marché produit une forte stratification sociale. Les infrastructures publiques d'aides familiales sont faibles et la portée de « *gender-related policies* » telles que la conciliation travail-famille etc. limitée, bien que très diversifiée à travers les Etats. Globalement, le développement des services privés est privilégié. Il est soutenu par des mesures de réduction fiscale et dépend aussi de la puissance des entreprises employeurs. Ce pays a donc développé des dispositifs basés sur le mécanisme du marché qui ont pour fonction de pallier le déficit de services publics (externalisation du *care*) ou de se protéger contre les divers risques sociaux (assurances privées= « *cash for care policies* »).

Entre ce prototype américain de '*liberal regime*' et l'idéal-type de "*social-democratic regime*" incarné par les pays scandinaves avec le principe sociétal d'égalité entre tous et toutes soutenu par des programmes hautement « décommodifiant »<sup>1</sup> et universalistes, le Japon et la France se situent dans ce que Esping-Andersen nomme un « *conservative welfare State regime* ». Ce type de régime tend, en général, à renforcer le statut de la famille comme unité privée de base pour la production et la reproduction, tout en conservant des attitudes traditionnelles en matière de répartition des rôles familial et professionnel. Toutefois, il est clair que ces deux

---

<sup>1</sup> le concept clé de *decomodification* définit la capacité des individus à disposer de ressources pour vivre sans dépendre du marché.

pays ne partagent ni le même idéal de famille, ni le même type de régulation du travail, ni les mêmes principes en matière de politiques familiales. Le Japon se caractérise par un fort « familialisme » traditionnel, par une faible intervention publique dans les affaires familiales - malgré les efforts entrepris au milieu des années 90 avec le « Childcare leave law » - et par un rôle important des femmes dans la production des services domestiques au sein de la famille. L'existence d'un marché du travail segmenté fait qu'une fois leurs carrières interrompues, les femmes sont souvent cantonnées à la marge du marché du travail, alors que les hommes peuvent poursuivre des trajectoires professionnelles ascendantes (Brinton, 1993). Bien plus, Naoi et Schooler (1990) soulignent les interactions existant entre l'expérience du travail des femmes japonaises dans leur activité professionnelle et leur acceptation de valeurs traditionnelles qui les maintient dans des positions subalternes sur le marché du travail au profit d'un rôle central reconnu dans la sphère familiale. De ce fait, la division du travail au sein du ménage se révèle très marquée et extrêmement défavorable aux femmes bien que socialement et culturellement acceptée. De son côté, la France se démarque par un « familialisme républicain » où l'Etat s'autorise à intervenir dans les affaires familiales, tout en soutenant l'emploi des femmes et la conciliation travail-famille. Les femmes françaises sont ainsi aidées par divers dispositifs publics facilitant leur investissement professionnel, même si elles continuent à prendre en charge une grande part des travaux domestiques (Brousse, 1999 ; Ponthieux et Schreiber, 2006). Crompton and Lyonette (2006) dans un travail de comparaison internationale sur la conciliation vie familiale et professionnelle notent ce paradoxe d'un pays où l'Etat est généreux en matière d'aides aux mères de famille et dans lequel la division du travail domestique reste pour le moins traditionnelle.

Chang (2000), pour sa part, distingue quatre régimes de stratification de genre à partir de deux dimensions centrales : le degré d'égalité des opportunités d'accès à des positions favorables entre hommes et femmes (« affirmative action and absence of discriminatory policy » en sont des expressions) et les avantages en matière de services d'aide aux familles (« substantive benefits »): conditions de prise du congé parental et de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Le croisement de ces deux dimensions l'amène à distinguer quatre régimes de ségrégation professionnelle de genre : traditionnel centré sur la famille (*Traditional family centered*), centré sur l'économie (*Economy-centered*), égalitaire-formel (*Formal-Egalitarian*) et égalitaire en substance (*Substantive-Egalitarian*) (sur le fond). Les USA sont classés dans le régime égalitaire formel au sens où existe un engagement formel des acteurs pour promouvoir une égalité selon le sexe sur le marché du travail. Toutefois, cette égalité formelle n'est pas soutenue par un large accès des femmes à des dispositifs de crèche ou de garde ni par une diffusion générale des facilités d'accès à des congés spécifiques pour s'occuper des enfants, conditions remplies dans le dernier régime. Le Japon est classé au sein du premier régime pour lequel la question de l'égalité des opportunités selon le genre a reçu peu d'attention jusqu'à une période récente, de la part des pouvoirs publics, ni en ce qui concerne le marché du travail et les situations occupées ni en matière d'avantages sociaux concrets pour les femmes actives. Jusqu'au milieu des années 90, la vision du rôle de la femme dans la reproduction de la force de travail prédomine sur celle de leur rôle productif. Mais, contrairement à la France, l'Etat n'intervient pas dans la sphère privée, en conservant le niveau de prestation familiale très bas (5000 yens par enfant). La reproduction se limite donc à la sphère privée. Ceci correspond à la conception de la « société du bien-être à la japonaise » - faible contribution fiscale et faible redistribution - dont la division sexuelle du travail est une composante essentielle. D'après Chang (2000), USA et Japon se trouvent classés à un même niveau, peu avantageux, en termes de droits à avantages sociaux en matière de garde et de congé maternité et parental. La faiblesse des aides publiques notamment en faveur de la petite

enfance jusque dans les années 90 au Japon a limité l'essor de véritables carrières professionnelles pour les femmes (Imada, Ikeda, 2007). En outre, leurs probabilités de retour à l'emploi après des interruptions de carrière étaient jusqu'au milieu des années 90 particulièrement faibles (Ueda, 2007).

Le système socio-culturel japonais promeut ainsi un modèle de division traditionnelle des rôles entre les hommes et les femmes où ces dernières sont d'abord identifiées et reconnues par leur position dans la sphère reproductrice. De surcroît, le système de droits sociaux et d'avantages fiscaux limite leur investissement professionnel en accordant la priorité à la famille.

La France ne fait hélas pas partie des 14 pays industrialisés étudiés par l'auteur. De ce qu'on sait des dimensions qui alimentent les deux critères de Chang, la France devrait occuper une position plus favorable que le Japon et les USA du point de vue des avantages réels dont peuvent bénéficier les femmes pour concilier vie professionnelle et vie familiale et une position intermédiaire entre ces deux pays, bien que plus proche des USA, sur l'axe des politiques égalitaires et anti-discriminatoires sur le marché du travail. Cette proximité est aussi probablement validée au regard du degré d'acceptation de cette égalité dans les mentalités<sup>2</sup>. Cependant, la culture de réussite individuelle aux USA laisse sans doute plus de latitude pour que s'instaure une parité dans les aspirations sociales et professionnelles des conjoints, et corrélativement à des arrangements d'activité plus égalitaires, alors que la priorité à la carrière masculine se manifeste encore largement en France dès lors que les intérêts professionnels des conjoints sont en opposition (Bertaux-Wiame, 2006).

### 3. Des incidences marquées du contexte national

Les comparaisons internationales sur de nombreux pays – notamment à partir des enquêtes ISSP 1994 et 2002 ou de l'European Social Survey de 2004 - ont pu mettre en évidence l'influence de ces variables de contexte national sur la répartition du temps domestique au sein des couples (Batalova and Cohen, 2002 ; Davis et Greenstein, 2004 ; Fuwa, 2004, Geist, 2005 ; Fuwa and Cohen, 2007 ; Ruppner, 2008 ; Gonzales, Jurrado-Guerrero and Naldini, 2009 ; Asai, Mizuochi and Tsutsui 2009.)

Ces études montrent également comment ces variables de contexte influencent l'effet de caractéristiques micro-individuelles. Ainsi, Fuwa (2004) met en évidence comment une mesure de *gender empowerment* (émancipation de genre)<sup>3</sup> au niveau national impacte l'effet de dimensions individuelles comme la disponibilité temporelle ou l'opinion vis-à-vis des rôles de genre : les pays avec un niveau élevé de l'indicateur GEM amplifient l'effet différentiel de la disponibilité temporelle – travailler à temps plein plutôt qu'à temps partiel - et d'une idéologie à tendance égalitaire plutôt que traditionnelle sur la répartition entre conjoints du temps d'activité domestique. Gonzales et al. (2009) montrent aussi que le GEM est prédictif de variations entre pays sur la division du travail domestique comme le sont aussi le pluralisme en matière de modèle familial (abondance de divorces et d'unions consensuelles)<sup>4</sup>, le partage de valeurs non traditionnelles à propos de la répartition des activités entre hommes

---

<sup>2</sup> Sur ce dernier aspect, les enquêtes du Crédoc sur les conditions de vie et aspirations des français montrent le chemin parcouru entre la fin des années 70 et la fin des années 2000. A une question d'opinion à six items sur le travail des femmes, la modalité de réponse « devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent » alors que les autres items posaient des conditions, remportait ainsi 30% des suffrages en 1979 contre 66 % vingt-cinq ans plus tard.

<sup>3</sup> Cette mesure est fondée sur quatre indicateurs : % de femmes au parlement, % de femmes parmi les conseils d'administration et le top management, % de femmes parmi les professions libérales et techniciens et enfin, l'écart de revenu entre hommes et femmes au sein du pays.

<sup>4</sup> Batalova et Cohen (2002) montrent que la cohabitation avant mariage peut être un indice d'un partage d'attitudes plus égalitaires entre sexes au sein d'un pays vis-à-vis de la répartition des tâches domestiques.

et femmes ou l'importance des cols blanc « upper service class » dans l'économie. L'ensemble de ces dimensions contextuelles favorisent un partage plus égalitaire de l'activité domestique entre conjoints. Le contexte d'égalité des sexes et notamment les opportunités d'emplois sur le marché du travail sont des éléments qui pèsent sur la substituabilité entre temps de travail domestique masculin et féminin selon Asaï et al. (2009). En d'autres termes, l'élasticité du temps de travail domestique des femmes par rapport à celui de leur conjoint s'accroît dans un environnement offrant aux femmes et aux hommes des opportunités semblables d'accéder aux positions d'emploi et de salaire les plus favorables. Se référant à la notion de « Welfare State », l'étude de Geist (2005) souligne que la répartition du temps de travail domestique entre conjoints apparaît moins égalitaire dans les pays relevant d'un régime d'Etat providence du type conservateur.

Fuwa et Cohen (2007) de leur côté, montrent à partir des catégories de Chang (2000) que les pays aux politiques sociales généreuses en matière de congé parental et qui pratiquent une égalité d'accès selon le sexe aux positions professionnelles sont ceux où la répartition du travail domestique entre hommes et femmes est la plus égalitaire. L'effet réducteur du travail à temps plein et du revenu sur le temps d'activité domestique des femmes est confirmé lorsque le critère d'égalité des opportunités d'accès est vérifié.

Deux enseignements peuvent être tirés de ces résultats : les situations individuelles relatives des conjoints en termes de temps d'activité professionnelle, de revenu et de niveau d'éducation notamment, ne permettent pas de rendre compte de la variété entre pays des valeurs absolues ou relatives de l'investissement domestique des femmes et des hommes en couple. Une part importante de cette variété résulte des contextes sociétaux en matière de politique sociale, de capacité des systèmes nationaux à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans l'emploi et dans l'accès aux positions de pouvoir au sein de la société mais aussi de l'adhésion à une vision égalitaire à l'égard des rôles sexués, et ce, quelles que soient les catégories conceptuelles auxquelles on peut rattacher ces dimensions.

Ces dimensions contextuelles contribuent ensuite tantôt à renforcer tantôt à réduire l'impact que peuvent avoir les appartenances individuelles à des situations d'emploi ou de ressources pécuniaires ou éducatives, attributs individuels dont les significations et valeurs sont commensurables entre pays, sur l'implication dans les tâches domestique et la répartition de ce temps entre les conjoints.

Bien qu'au regard du GEM, les mesures les plus récentes (Human Development Report, 2009) positionnent la France et les USA à un niveau très proche – valeur de 0.779 pour la France, 0.766 pour les USA contre 0.567 pour la Japon – son positionnement en terme de « Welfare regime » nous amène à poser l'hypothèse que la France devrait se signaler par un investissement domestique des femmes qui les situe entre les japonaises, régime le moins équitable, et celui des Américaines, régime le plus égalitaire de nos trois pays.

Au regard des résultats évoqués ci-dessus sur l'effet d'interaction d'une mesure comme le GEM ou d'un indicateur d'opportunités offertes aux femmes sur le marché du travail, on pourrait s'attendre à ce que les dimensions de contrainte et de ressources au niveau individuel au Japon aient moins d'influence sur la durée du temps de travail domestique des femmes et sur leur part dans l'ensemble du temps consacré par les conjoints à l'activité domestique. Dans cette perspective la recomposition des ressources individuelles ne serait pas suffisante pour entamer le poids des normes sociales et culturelles commandant une division traditionnelle des tâches entre conjoints (H1).

Toutefois, si on adopte une hypothèse de convergence des sociétés, c'est-à-dire aussi des idées et des revendications en matière de progrès social – sous le coup de la mondialisation des

marchés mais aussi du développement des technologies de l'information -, on pourrait au contraire anticiper une assez grande homogénéité des effets des ressources éducatives et monétaires, comme des contraintes temporelles, dans la définition du temps alloué par les femmes aux activités domestiques dans ces trois contextes nationaux (H1').

Il s'agira de tester si ces effets jouent de manières identiques sur le temps de travail en valeur absolue de chacun des conjoints et sur une mesure distributionnelle, celle de la part du temps de travail domestique global effectué par les femmes.

On peut supposer que les décisions prises par chacun des conjoints sur le temps consacré aux activités domestiques sont davantage interdépendantes dans un contexte égalitaire et un régime libéral comme celui des Etats-Unis que dans un régime conservateur où les rôles sexués sont marqués comme celui du Japon (H2).

Par ailleurs, on soupçonne que l'application de la norme sociale s'exerce plus fortement et de manière indifférenciée au Japon, c'est-à-dire indépendamment des situations individuelles, qu'en France ou aux USA. On s'attend ainsi à ce que la variance du temps d'activité domestique des hommes soit la plus faible au Japon et la plus élevée aux USA (H3).

#### **4. Theoretical background : micro level**

On suppose que les régimes de « welfare » ou les régimes de ségrégation auxquels peuvent être associés ces pays s'appliquent à l'ensemble des citoyens de la même manière et constituent l'environnement au sein duquel les arbitrages au sein des couples peuvent s'organiser en fonction des ressources et contraintes de chacun.

A cet égard, trois mécanismes théoriques peuvent être convoqués pour rendre compte des temps alloués et de la répartition entre conjoints.

Une première prend sa source dans la théorie du capital humain dont les bases conceptuelles sont en mesure de rendre compte de la division du travail entre hommes et femmes (Becker, 1985). Chacun des membres du couple va se spécialiser dans l'activité dont il peut attendre le rendement temporel le plus élevé : le travail professionnel pour l'homme et le travail domestique et familial pour la femme conditionnellement au fait que les perspectives de gains des hommes sur le marché du travail sont plus élevées que celles des femmes.

The « bargaining-exchange theory » peut être relié à ce cadre conceptuel et avance l'idée que le pouvoir de négociation au sein du ménage quant à la répartition des activités domestiques et familiales est lié à la capacité d'apport de ressources financières de chacun des conjoints. Il a été ainsi montré que la contribution personnelle au revenu du ménage permettait d'accroître le pouvoir de décision au sein de la famille Lundberg et al. (1997).

Une femme pourra alors d'autant plus faire valoir son droit à une répartition équitable des tâches domestiques que la part relative des ressources de revenu du ménage à laquelle elle pourvoit est croissante (Bianchi and alii., 2000 ; Bittman et alii., 2003 ; Ponthieux et Schreiber, 2006 ; Gupta, 2006 ).

On peut à cet effet utiliser un indicateur proposé à l'origine par Sorensen et McLanahan (1987) qui est le taux de dépendance économique de la femme par rapport à l'homme :

$TDE = \frac{W_f - W_h}{(W_f + W_h)}$  variant de -1 à +1.

Cette perspective relativiste a été critiquée dans deux directions. Brines (1994) montre qu'il n'y aurait pas de symétrie entre les sexes de la relation supposée monotone décroissante entre la variation positive du taux de dépendance économique de la femme – réduisant en l'occurrence sa dépendance variant de -1 (seul l'homme est pourvoyeur) à + 1 (seule la femme pourvoit aux ressources du ménage) – et sa participation aux activités domestiques et familiales tout au long de la distribution.. Greenstein (2000) a montré que cette

« curvilinéarité » serait liée au fait que les hommes fortement dépendants économiquement abaisseraient leur investissement temporel dans les tâches domestiques comparativement à ceux dont la contribution aux revenus en provenance du travail s'établit à parité avec celle de leur épouse. Toutefois Bittman et al. (2003) ont montré que cet effet de repli ne s'exerçait qu'à l'extrémité de la distribution du taux de dépendance économique et ne conduisait qu'à une variation de l'implication temporelle de l'ordre de deux heures et demi par semaine. En outre, ils notent que la sensibilité du temps de travail domestique au taux de dépendance économique est bien plus importante chez les femmes que chez les hommes.

Est en jeu ici l'hypothèse de « compensatory gender display » qui pose qu'à partir d'un certain seuil, ici de dépendance économique, un comportement d'affirmation identitaire – une activité domestique plus contenue pour les hommes, qui s'allongerait pour les femmes – primerait sur le pur raisonnement économique selon lequel le pouvoir de négociation et de décision serait corrélé positivement au taux de dépendance économique<sup>5</sup>. Il en est par exemple ainsi pour les femmes australiennes dès lors que leur revenu dépasse celui de leur conjoint Bittman et al. (2003), d'où une corrélation positive à partir d'un certain seuil entre la progression relative des ressources de la femme et son investissement dans les activités domestiques.

Cette supériorité de revenu serait ainsi conçue comme déviante d'un point de vue social amenant ces femmes à compenser « cet abus symbolique » en réinvestissant la sphère domestique et familiale. Une autre explication de cette relation non monotone, évoquée par Killewald et Gough (2010) avance que les premiers gains salariaux relatifs des femmes pourraient être utilisés pour sous-traiter les activités domestiques les plus faciles à assurer par le marché (ménage, courses...) mais que ce rendement baisserait avec le gain marginal compte tenu de la partie résiduelle des activités domestiques moins simples à sous-traiter.

Une autre direction critique empruntée notamment par Gupta (2006, 2007) souligne que c'est moins le revenu relatif de la femme par rapport à son compagnon qui influencera son comportement vis-à-vis des activités domestiques et familiales que son propre revenu. Il montre que le lien négatif entre le temps d'activité domestique et le revenu individuel des femmes est de 3 à 4 fois plus marqué que le lien négatif entretenu avec l'indicateur de taux de dépendance économique. En plus de mettre en lumière que les contributions relatives de leur revenu propre et de celui de leur mari n'ont pas la même influence sur le temps domestique de l'épouse, Gupta (2006) rend compte du fait qu'à partir d'un certain seuil, l'accroissement de l'indépendance économique de l'épouse s'opérerait au détriment du revenu global du couple, faisant chuter du coup la composante pouvoir d'achat du revenu. Il met de ce fait l'accent sur une composante de pouvoir d'achat qui primerait sur celle de pouvoir de négociation dans la définition par les femmes de leur temps de travail domestique.

On peut faire l'hypothèse que *le bargaining power* impliqué par le taux de dépendance économique aurait plus de poids dans un régime conservateur de division plus traditionnelle des rôles sexués que dans un régime libéral et plutôt égalitaire comme celui des USA où le revenu serait davantage synonyme de pouvoir d'achat qu'associé à un pouvoir de marchandage dans sa dimension relative (H4).

En outre, on pourrait s'attendre à ce que la sensibilité du travail domestique des hommes à leur situation de revenu relative soit beaucoup plus faible que celle des femmes.

---

<sup>5</sup> Compte tenu de son calcul, plus la valeur du taux de dépendance économique s'élève moins la dépendance économique de la femme à l'égard de son conjoint est effective. Compte tenu du mode de calcul, il serait tout aussi juste de parler de taux d'indépendance économique.

Ces approfondissements soulignent aussi que selon l'indicateur utilisé, ces analyses ne conduisent pas à des implications tout à fait comparables. Dans un cas, on s'intéresse au revenu féminin comme moyen de s'émanciper de sa participation aux tâches domestiques et éventuellement de « care » que cela soit au profit d'activités marchandes ou de tiers (conjoint ou membres de la famille). Dans l'autre, c'est la part du temps relatif que la femme consacre à ces tâches sur l'ensemble du temps affecté par les deux conjoints à ces activités qui est l'enjeu. Une baisse relative de la charge domestique de la femme pourrait résulter d'un accroissement de l'investissement domestique de son conjoint mais pourrait également apparaître si la baisse en valeur absolue de son temps d'activité domestique dépasse celle affectant son conjoint. En effet, on peut supposer que dans une situation où les femmes assurent la majeure partie des activités domestiques, ce sont elles qui profiteront en priorité d'une sous-traitance des tâches par le marché.

Un autre registre interprétatif qui partage avec le premier une perspective de ressources relatives s'appuie sur le niveau des ressources éducatives comme facteur de pouvoir de négociation au sein du couple. Plus largement, celui-ci dépendrait du degré d'homogamie entre les conjoints, de leur milieu d'origine et des positionnements respectifs de l'homme et de la femme en cas d'hétérogamie des positions sociales et culturelles. En l'absence, dans l'enquête, d'autres dimensions, nous nous focaliserons ici sur le niveau d'éducation.

L'enquête ne nous fournit aucune indication sur qui contrôle le pouvoir de décision au sein du couple, telles celles utilisées par Kamo (1994) relatives à ce qu'il qualifie « d'interactive power » - qui montrent que lorsque l'homme est plus en capacité d'imposer ses vues au sein du couple, ce trait influence négativement son implication dans les activités domestiques. On suppose que l'éducation relative des conjoints peut être corrélée positivement à cet aspect et participer au pouvoir de négociation de chacun. L'hypothèse est que l'hypogamie féminine, soit le fait que la femme possède un plus haut niveau de formation initiale que son mari, aurait une incidence sur sa capacité à faire valoir un partage plus égalitaire de l'ensemble des activités qui incombent à la famille. Au regard des implications sur le marché du travail, Guichard-Claudic, Trancart et Testenoire (2009) ont par exemple dégagé que l'hypogamie féminine conférerait plus d'opportunités aux femmes de défendre leur autonomie et d'accroître leur investissement dans la sphère professionnelle.

Néanmoins, dans une autre perspective et en l'absence d'indicateurs d'opinions des conjoints sur les attitudes ou rôles de genre (*gender ideology or gender-role attitude*), le niveau d'éducation peut représenter une proxy d'une opinion progressiste ou plus égalitaire en la matière. Dans ce cadre, le niveau d'éducation du conjoint contribuerait plutôt à accroître sa propension à investir dans les tâches domestiques plutôt qu'à la réduire. En considérant de manière concomitante le niveau d'éducation d'égo et le rapport relatif entre celui d'égo et de son conjoint, on peut espérer pouvoir départager ces deux hypothèses. On distinguera alors une homogamie de haut niveau, où chacun des conjoints est diplômé du supérieur d'une homogamie de niveau plus modeste où les deux conjoints ont un diplôme d'études secondaires.

Si une perception égalitaire sur les rôles de genre avec l'éducation prédomine, on peut s'attendre à ce qu'une homogamie haute renforce l'implication des hommes et conduise à un partage plus égalitaire des tâches entre les conjoints que pour les autres combinaisons de couples. Si en revanche, le pouvoir d'influence sur les décisions privées au sein du couple, supposé ici en partie porté par le niveau relatif d'éducation, prime sur les autres effets, une configuration où la femme peut se prévaloir d'un plus haut niveau d'études que son conjoint devrait aboutir au partage le plus égalitaire.

Une autre possibilité reste qu'un écart significatif d'éducation en faveur de la femme suscite un phénomène d'affirmation sexuée ou de neutralisation d'un positionnement non classique<sup>6</sup> pouvant inférioriser le conjoint. Dans cette logique, l'investissement des femmes dans l'activité domestique serait amplifié par rapport à une situation d'homogamie ou d'hétérogamie où l'homme est le mieux formé.

Des études montrent que le niveau d'éducation serait pour les hommes positivement corrélé à leur investissement domestique et inversement pour celui des femmes (Shelton et John, 1993). Aux Pays-Bas, plus le couple est d'un niveau d'éducation élevé plus le partage apparaît équilibré d'après Van Berkel (1999). Les résultats de Davis et Greenstein (2004) complètent ces résultats en soulignant que l'investissement domestique des hommes est accru lorsque leur compagne est de même niveau éducatif ou de niveau légèrement supérieur.

Une troisième explication fait référence à la limitation du temps disponible pour ces activités compte tenu du temps éventuellement consacré à une activité professionnelle et ce, indépendamment des ressources monétaires dont celle-ci est à l'origine. On peut donc inscrire les arbitrages conjugaux pour réaliser cette répartition dans une logique comptable. La durée et sans doute le rythme du temps de travail contraignent chacun des conjoints à ne pouvoir consacrer au mieux que la partie résiduelle de leur temps, en dehors du temps professionnel, à ces activités. Encore faut-il que chacun des conjoints soit en capacité d'anticiper les bornes d'indisponibilité de ce temps d'activité professionnelle. En dehors de la durée, intervient donc aussi le type d'horaire de travail plus ou moins régulier et fixé à l'avance qui conditionne la capacité à pouvoir dégager du temps à des horaires déterminés.

L'étude de van Klaveren et al. (2011) apporte quelque crédit à cette perspective en montrant que pour les couples avec enfants, il existe moins de chevauchement entre les temps de travail des conjoints et ce d'autant plus que le ou les enfants sont jeunes.

Comparant la situation dans 17 pays, Asai, Mizuochi et Tsutsui (2009) montrent que les temps consacrés aux activités domestiques et familiales par l'homme et la femme sont plutôt substituables. Ils montrent en particulier que la variance entre pays de l'effet du temps domestique des hommes sur celui de leurs compagnes augmente avec la part des femmes sur le marché du travail et est corrélée à l'écart moyen relatif de revenus selon le sexe au sein du pays. Ainsi, un marché du travail qui favorise un traitement égal des hommes et des femmes permettrait d'améliorer le partage des tâches domestiques et familiales au sein des couples.

Cela étant, on peut supposer que la pression exercée par ce temps professionnel sur le temps domestique est plus affirmée pour les femmes que pour les hommes et ce d'autant plus que la division de l'activité domestique entre conjoints est fortement inégalitaire en faisant reposer sur la femme, la majeure partie de la charge de travail (H5).

L'importance des horaires de travail des hommes à temps plein au Japon devrait donc peser sur l'augmentation de la charge domestique de leur compagne.

Par ailleurs soyons conscients qu'en mettant l'accent sur des ressources économiques, l'éducation, le revenu, le temps disponible on oublie les dimensions affectives, de partage, de communauté où chacun des conjoints est en mesure de se préoccuper du bien-être de l'autre à l'écart de toute contrainte économique, aspects plus à même d'être au principe de la division de l'activité dans la sphère privée (Curtis, 1986). Une activité peu gratifiante pour soi peut le devenir dans un espace familial où la gratification ressort du plaisir que les autres membres de la famille retirent des services domestiques rendus. Kamo (1994) envisage même le cas où un

---

<sup>6</sup> Le caractère non standard d'une supériorité de l'éducation de la femme sur son époux doit être relativisé selon la société dans laquelle on se place. Comme en France, les niveaux de sortie du système éducatif sont en moyenne plus élevés pour les femmes que pour les hommes depuis plus de deux décennies, cette configuration devient mécaniquement plus probable que la situation inverse.

des conjoints pourrait augmenter son temps passé à une tâche ingrate en compensation du plaisir qu'il a à partager la vie d'une personne au physique avantageux. Ces types d'échange basés sur les sentiments réciproques et le partage affectif ne sont pas à notre portée ici. Il en est de même de l'idéologie vis-à-vis des rôles de genres de chaque individu (« gender ideology ») sur laquelle nous n'avons pas d'information<sup>7</sup>.

## 5. Les Données :

Les données que nous exploiterons proviennent d'une enquête de comparaison internationale sur les budget-temps réalisée en novembre 2007 dans les trois pays à l'initiative de l'institut de recherche « Rengo soken » qui est rattaché à la Confédération syndicale japonaise « Rengo ». Cette enquête concernait respectivement 412 couples en France, 418 au Japon et 400 aux USA résidant dans les grandes métropoles (Paris, Tokyo et New York). Elle a collecté un peu plus de 800 questionnaires appariés par couple et par pays, ce qui donne un matériau statistique unique et intéressant du point de vue des analyses d'organisation des temps domestiques et professionnels (voir l'encadré 1 pour la méthodologie de l'enquête). Les informations collectées concernent avant tout les temps passés à différents types d'activité dont les activités domestiques centrales, que sont les courses, le ménage et la préparation des repas. Le temps passé au travail avec différentes définitions de celui-ci est également renseigné. En outre, nombre d'informations sont disponibles concernant les activités de soin et de garde des enfants, notamment les formes de délégation de ces tâches. Enfin, l'emploi occupé est décrit au travers de la fonction, de la taille de l'entreprise, de la catégorie socio-professionnelle etc. et des revenus. Des questions d'opinion notamment de satisfaction et des informations biographiques en particulier sur la composition des ménages complètent le questionnaire.

Compte tenu de la délimitation de la zone couverte par l'enquête, les échantillons retenus ne prétendent pas respecter une représentation nationale. Ils comportent notamment un biais en privilégiant des catégories qu'on pourrait qualifier de « classes moyennes citadines » dans chaque pays. Si en effet on raisonne par rapport à la nomenclature ISCO, la catégorie de « managers + professionnels » - selon ISCO-68 - représente 27,8% (contre 17,7% au niveau national<sup>8</sup>) au Japon, 51,1% (contre 34,7% au niveau national) aux USA, et 37,1% (contre 28,9%) en France. La catégorie « Clerks » représente 21,3% (19,6%) au Japon, 17,4% (13,8%) aux USA et 20,0% (12,1%) en France. De même, la catégorie (Sales & Services workers) occupe 30,3% (25,9%) au Japon, 12,6% (27,9%) aux USA et 18,8% (12,4%) en France. Bien que ISCO ne peut servir d'étalon universel au sens où les catégories sociales auxquelles sont rattachées les professions reflètent des particularités nationales -, il apparaît que notre population surreprésente, les « white colors » et « upper and lower middle classes ». En revanche, la catégorie « production and manual workers » est peu présente, n'occupant que 12,3% de l'échantillon (31,2%) au Japon, 9,6% (22,9%) aux USA et 11,6% (22,0%) en France. Ces profils de « classes moyennes » se confirment aussi par les hauts niveaux de leur scolarité ; 41,0% ont le diplôme de bac+4 ou plus au Japon, 57,1% aux USA et 30,0% en France. Bien que ces catégories ne renvoient pas forcément aux mêmes réalités sociologiques d'un pays à l'autre, il est clair que les populations enquêtées ont des attributs sociologiques « supérieurs » par rapport aux populations nationales dont ils sont extraits.

Nous considérons donc que ces populations se caractérisent par des normes de comportements sociaux sans doute moins « traditionalistes » par rapport à la moyenne des populations dont ils émanent.

---

<sup>7</sup> La faiblesse des échantillons nationaux dans l'ISSP ne permet pas d'envisager des imputations sur cette variable qui soient statistiquement fondées et pertinentes.

<sup>8</sup> Les chiffres entre parenthèse proviennent de ILO – LABORSTA.

Compte tenu de l'importance du niveau de formation initiale à la fois comme facteur de l'attitude par rapport aux rôles de genre et comme vecteur de ressources cognitives et potentiellement monétaires, il nous a paru important de redresser les distributions nationales des niveaux de formation. De la même façon, l'âge ou la génération d'appartenance peut influencer l'opinion sur les rôles sexués (« gender ideology ») dans la société. Les écarts sur ces variables étant plus sensibles parmi les hommes, on a recalé chaque distribution nationale sur les caractéristiques moyennes masculines relatives au niveau de diplôme et à l'âge obtenues à partir des trois échantillons pris ensemble. Toutes les statistiques descriptives sont donc présentées en données pondérées. L'application d'une pondération normalisée ne changeant pas les résultats des régressions, les résultats des modèles sont présentés à partir d'estimations sur les données brutes.

#### **International time-budget survey 2007 – Rengo Soken (Research Institut of Japanese Trade Union Federation)**

L'objet de cette enquête est d'essayer de comprendre, dans une perspective internationale, les manières dont les couples arbitrent les arrangements du temps/revenu entre les conjoints, compte tenu de diverses contraintes institutionnelles. Trois pays, considérés comme ayant les contextes institutionnels très différents, sont retenus : France, USA, Japon.

Le champ d'enquête est relativement restreint, pour mieux conserver une plus grande comparabilité. D'une part, l'enquête cible les couples dont les conjoints sont âgés de plus de 20ans et de moins de 55 ans, et dont au moins l'un d'entre eux est économiquement « actif ». D'autre part, elle se limite à la population citadine qui résident dans les trois plus grandes villes de ces pays ou dans leur proximité immédiate : il s'agit, pour la France, de Paris et l'île de France (Seine et Marne, Yvelines, Essonne, Haut de Seine, Seine Saint-denis, Val de Marne, Val d'Oise) ; pour US, de New York State (Bronx, Kings, Nassau, New York, Putnam, Queens, Richmond, Rockland, Suffolk, Westchester) et du New Jersey (Bergen, Essex, Hudson, Middlesex, Monmouth, Morris, Ocean, Passaic, Somerset, Sussex, Union) ; et de Tokyo région (Tokyo, Saitama, Chiba et Kanagawa) pour le Japon.

La méthode de l'enquête s'appuie sur l'Internet. Elle a été réalisée, dans les trois dernières semaines du mois de novembre 2007, par IPSOS en France et aux USA, et par le Japan Research Center au Japon. Par appel téléphonique ou envoi de d'un message préalable par courriel, ces instituts de sondage ont calibré à peu près 400 couples par pays – et dont les deux conjoints acceptaient de participer - en fonction des échantillons représentatifs dont ils disposaient (âge et catégorie socioprofessionnelle). Après cet accord préalable, les instituts ont envoyé nominativement à chacun au moyen de l'Internet un questionnaire comportant 150 questions. Ils les ont collectés et mis en correspondance, pour constituer les données de ménages.

#### **6. Méthodologie :**

Dans un premier temps, sont présentés un certain nombre de statistiques descriptives qui confrontent des indicateurs globaux de répartition des temps et des indicateurs relatifs aux pistes d'interprétation théoriques que l'on vient d'évoquer : temps d'activité professionnelle, taux de dépendance économique, ressources éducatives...

Compte tenu des études qui trouvent un effet non linéaire du taux de dépendance économique, celui-ci sera aussi testé en tant que variable catégorielle, soit en fonction d'intervalles de valeurs, soit en fonction de sa distribution en percentiles au sein de chaque échantillon-pays. De cette façon, avec cette dernière méthode, on s'assure que chaque borne de la distribution retenue délimite une proportion identique d'individus qui auront une valeur inférieure ou supérieure au sein de chaque échantillon-pays.

Différentes mesures du temps d'activité domestique sont testées; elles diffèrent en fonction de leur périmètre (étroit ou large) et de l'unité temporelle prise en compte (un jour de semaine ou la semaine entière).

### *La modélisation*

Dans cette partie, on se focalisera sur la définition étroite du temps domestique, mesure qui permet d'appréhender le cœur des activités domestiques, c'est-à-dire emblématiques par leur caractère routinier et peu attractif. En outre, cette définition étroite a l'avantage d'être plus cohérente avec les définitions retenues dans les publications portant sur le sujet. La conception élargie ouvre sur des activités comme l'entretien de la voiture, le bricolage et le jardinage dont le caractère corvéable est moins évident puisque ces activités peuvent être plus proches d'un passe-temps pour certains.

Par ailleurs, en accord avec les travaux existant et compte tenu qu'une unité en minutes/jour ne modifie pas le sens des résultats, nous retenons la mesure des activités domestiques sur l'ensemble de la semaine. Les régressions seront réalisées avec une matrice de variance-covariance robuste à l'hétéroscédasticité. Par ailleurs, des tests Durbin-Wu-Hausman d'endogénéité des variables de temps e travail, et de revenus ne permettent pas de rejeter l'hypothèse d'exogénéité de ces dimensions.

Les variables dépendantes analysées seront de deux types, en valeur (minutes par semaine) et en pourcentage. Pour cette dernière, on considère la part du temps domestique total du ménage assuré par la femme. L'intérêt d'une mesure distributionnelle est de pouvoir mieux capter les dimensions de justice distributive et d'équité dans la répartition du travail domestique (Greenstein, 2000). Elle restitue dans le même temps le contexte d'interdépendance dans lequel sont prises les décisions des membres du couple en matière d'investissement domestique. Les dépendantes en valeur renvoient de manière classique aux mesures absolues du temps hebdomadaire consacré par chacun des conjoints au travail domestique.

Pour l'estimation des temps d'activité en valeurs absolues de chacun des conjoints, on utilisera la méthode SURE (*seemingly unrelated regressions*) développée par Zellner (1962) pour tenir compte du fait que des caractéristiques non observées, spécifiques au ménage, peuvent à la fois influencer les décisions d'allocation de l'homme et de sa compagne. Cette technique permet d'obtenir des estimations plus efficaces des paramètres que la méthode OLS. Un test de corrélation des résidus sera à même de valider l'application de cette méthode.

Pour mettre en évidence les différences structurelles entre les pays, deux stratégies sont adoptées. La première consistera à tester si la variable pays est significative dans des estimations globales où l'effet des caractéristiques individuelles de contrainte et de ressource sont prises en compte pour chacun des membres des couples.

La seconde stratégie consiste à faire des estimations par pays, ce qui permet d'explorer l'existence éventuelle d'effets différenciés des caractéristiques individuelles selon le contexte national, de comparer les temps ou répartitions estimés pour l'individu de référence ou doté d'autres caractéristiques particulières et de calculer des moyennes prédites (« adjusted means ») à valeurs des caractéristiques individuelles identiques dans chaque pays.

Nous serons particulièrement attentifs à l'effet du taux de dépendance économique sur la répartition du travail domestique puis sur les temps d'activités réels déclarés par hommes et femmes compte tenu de la variété des situations relevées dans la littérature selon le sexe et les pays. Nous examinerons s'il apparaît des effets de neutralisation de la déviance ou d'affirmation du genre en fonction de la situation relative des ressources des femmes par rapport à leur conjoint.

Outre les variables d'intérêt relatives aux trois lignes interprétatives développées au point 3., on contrôlera dans les modèles un certain nombre de dimensions pouvant influencer sur les temps d'activité domestiques. La génération d'appartenance du couple (Brayfield, 1992) – on utilisera la moyenne de l'âge des deux conjoints – avec l'hypothèse que les attitudes égalitaires dans le partage des tâches domestiques se retrouvent plus fréquemment parmi les couples jeunes<sup>9</sup>. Le nombre et l'âge des enfants peuvent modifier également le temps d'activité domestique comme le montrent Coltrane et Ishii-Kuntz (1992) ou Brousse (1999) pour la France. Compte tenu de la part non négligeable des ménages à trois générations au Japon (environ 15 % en 2002) et du fait que la présence d'ascendants peut favoriser la prise en charge d'activités domestiques comme aussi des activités de garde et de soin aux enfants, (Ogawa et Ermisch, 1996), une indicatrice de ce type de ménage sera introduite dans les modèles. Le revenu total du ménage en dehors des revenus du travail peut contribuer à la délégation au marché des activités domestiques et à ce titre doit être pris en compte à côté des revenus du travail.

Nous n'avons aucune information sur le temps d'activité domestique qui est externalisé, c'est-à-dire confié à une autre personne qu'un des membres du couple. En revanche, à partir de trois questions relatives au recours à une aide extérieure concernant le ménage, la préparation des repas et le repassage, nous pouvons construire un indicateur approximant l'intensité de délégation des tâches domestiques allant de 0, aucune tâche déléguée à 3, si les registres d'activité (en tout ou partie) sont délégués à des tiers.

Ajoutons que pour le temps de travail rémunéré, il sera pris en compte d'une part au travers de l'ensemble du temps passé en dehors du domicile pour accomplir ce travail et d'autre part par le rythme horaire de ce travail. Des indicateurs dichotomiques seront introduits spécifiant les rythmes horaires du travail professionnel de l'homme et de la femme. Ils vaudront 1 si l'horaire de travail est flexible sans plage de présence obligatoire, en cas de travail posté ou une d'autre forme flexible d'horaire.

## **7. Résultats à partir des statistiques descriptives**

L'examen des temps d'activité domestiques nous permettra d'obtenir un premier diagnostic sur les différences d'implication des hommes et des femmes en couple selon le pays d'appartenance. Les différences de caractéristiques des individus selon les pays seront ensuite passées en revue en insistant sur les dimensions qui ont trait aux mécanismes explicatifs développés plus haut, c'est-à-dire les temps de travail rémunéré, les ressources en éducation et le positionnement de chaque conjoint en tant qu'apporteur de ressources pécuniaires au ménage.

### **7.1 Statistiques descriptives sur la répartition du temps domestique selon les pays**

Dans un premier temps, considérons quatre définitions du temps domestique :

H1\_week est le temps domestique au sens étroit (préparation des repas, ménage, courses) sur toute la semaine, y compris WE, en heures.

H1\_day reprend la même définition des activités domestiques mais appliquées à un jour de semaine.

H2\_week ajoute à ce temps qui réunit les activités les plus corvéables et routinières, les activités liées à l'entretien du jardin, au lavage de la voiture ou au bricolage, la période de référence est toujours la semaine et le temps est compté en minutes.

---

<sup>9</sup> Toutefois, cette hypothèse doit être nuancée si l'observation rapportée dans le cas de l'Allemagne d'une implication plus forte des hommes dans l'activité domestique lors d'une deuxième union comparativement à une première union est un résultat de portée plus générale (Beblo, Solaz, 2011).

H2\_day reprend le même ensemble d'activités mesuré pour jour ouvrable.

Si l'on se focalise sur la définition restreinte et quelle que soit l'unité temporelle de mesure, le temps d'activité domestique total est le plus élevé aux USA avec 25 heures par semaine en moyenne, suivi par le Japon avec un peu moins de 21 heures et de la France avec environ 17h30. La répartition est la plus inégalitaire au Japon où les femmes s'occupent quotidiennement de ces tâches pendant un temps plus de huit fois plus long que leur conjoint, rapport un peu supérieur à 2 aux USA et à 3 en France. Certes, le week-end est l'occasion pour les hommes d'accroître leur investissement domestique, notamment au Japon, où le rapport n'est plus que d'environ 5 à 1 entre la femme et son conjoint mais aussi aux USA et en France.

Le déséquilibre est donc toujours plus important si l'unité temporelle de référence est un jour de semaine que lorsqu'il s'agit de la semaine complète. Les hommes augmentent davantage en proportion leur temps d'activité domestique un jour de week-end par rapport à l'investissement consenti pendant la semaine. C'est aux USA où l'écart de distribution du temps de travail selon que l'unité de référence est la semaine ou un jour de semaine est le moins différencié, signe que contrairement au Japon et à la France l'investissement des hommes dans le cœur des tâches domestiques est plus équilibré au quotidien.

Des tests d'égalité des moyennes entre pays pris deux à deux rejettent l'hypothèse d'égalité des temps d'activité domestiques des femmes comme de ceux des hommes. Il en est de même pour la proportion du travail domestique à la charge des femmes. La répartition se révèle significativement plus inégalitaire au Japon qu'en France et en France qu'aux USA.

Reflets de ces situations de partage inégalitaire, c'est au Japon où la proportion de femmes qui se disent satisfaites de la division du travail domestique avec leur partenaire est la plus modeste : 46% contre 55% en France et 77% aux Etats-Unis. De surcroît, c'est au Japon, signe possible d'intériorisation du poids des normes sociales (Badgett, Folbre, 1997), que les femmes sont les plus nombreuses à se déclarer sans opinion, n'exprimant ni satisfaction, ni insatisfaction par rapport à ce partage.

Par ailleurs, il convient de noter qu'un temps hebdomadaire important consacré aux activités domestiques à l'échelle du ménage ne serait pas forcément le signe d'un moindre effort des hommes dans ces tâches comme cela semble en être le cas aux Etats-Unis (Fuwa et Cohen, 2007).

En outre, si l'on se réfère aux catégories de Chang (2000) la comparaison de la France et des USA suggère que la dimension de « Substantive intervention » mieux défendue et représentée en France et qui n'est pas neutre au plan du genre en s'adressant majoritairement aux femmes apparaît moins efficace qu'une stratégie plus générale d'égalité d'accès selon le genre sur le marché du travail et dans la société, pour aller vers un partage plus égalitaire des activités domestiques entre hommes et femmes. Le degré de prise de conscience et d'évolution des comportements est ainsi sans doute davantage facilité par une approche générale de l'égalité – touchant la sphère politique comme économique – que par des politiques ciblées qui délivrent des aides sous conditions et favorisent une conciliation restant dans les perceptions et dans les faits avant tout l'affaire des femmes.

Si l'on prend en compte la définition élargie, le sur-investissement des femmes demeure dans tous les pays mais n'est plus aussi flagrant. A l'échelle de la semaine, c'est d'ailleurs aux USA que les femmes y consacrent le plus de temps, alors que les durées moyennes sont équivalentes entre japonaises et américaines à l'aune d'un jour ouvrable.

La définition élargie avantage l'activité des hommes puisque leur accroissement de durée consacrée à ces activités est en moyenne un peu plus de deux fois supérieur à celui des

femmes en valeur absolue, donc du fait d'intégrer le bricolage, le jardinage ou l'entretien de la voiture parmi les activités domestiques.

Les heures déclarées dans la définition restreinte sont assez proches des données comparables les plus récentes sur ces pays, celles de l'ISSP 2002, utilisées par Fuwa et Cohen (2007). Si l'on reprend les valeurs données dans leur tableau 2 p.523, il apparaît que nos données pour la France sont très proches, c'est le cas également pour les hommes japonais alors que celui des femmes japonaises est plus faible en moyenne ici par rapport à la valeur de 25.9 heures qu'ils donnent. Enfin, pour les USA, nos chiffres dépassent d'environ 3 heures pour les femmes et 2 heures pour les hommes celles de l'ISSP. Compte tenu du flou de la question de l'ISSP qui laisse à l'interprétation de l'enquêté le choix des activités qu'il raccorde au travail domestique, la comparabilité nous paraît mieux assurée dans l'enquête utilisée ici. En outre, pour ce qui concerne les USA, compte tenu des évaluations faites par Lee et Waite (2005) pour les années 1999-2000 ou de Bianchi et alii (2000) pour l'année 1995<sup>10</sup>, nos résultats nous semblent davantage s'accorder aux volumes horaires trouvés pour ces années que celles de l'ISSP qui tendent à minorer les temps d'activité domestiques.

**Tableau 1: les temps d'activités domestique en cinq mesures**

Moyennes	(écarts-types)	Japon	USA	France
H1_week heures	F (a)	17h23 (618.6)	16h27 (633.1)	12h49 (440.2)
	H (a)	3h22 (245.3)	8h32 (435.5)	4h48 (277.4)
	Temps total	20h45	24h59	17h37
Pct-F(H1_week) (b)	%	82 (21)	65 (23)	72 (20)
H1_day minutes	F	137.8 (93)	122 (96)	91.4 (65)
	H	16.5 (32)	56.4 (59)	29 (34)
H2_week heures	F	18h00	19h33	14h35
	H	4h26	14h00	8h28
	Temps total	22h26	33h33	23h03
H2_day minutes	F	140.9 (96)	140.7 (112)	100.5 (70)
	H	40.2 (36)	85.7 (87)	41.9 (54)

Écarts-types entre parenthèses. (a) : Écarts-types en minutes.

(b) : Proportion du travail domestique total du couple assuré par la femme

Enfin, remarquons que les valeurs des écart-types confirment une moindre variance des temps d'activité domestique des hommes que des femmes et d'autre part, une variance du temps d'activité quotidien ou hebdomadaire plus faible pour les hommes japonais et français que pour leurs homologues américains, confirmant notre hypothèse H3.

Comme précisé plus haut, nous nous focaliserons sur le premier indicateur dans la partie modélisation.

## 7.2 Les temps d'activité professionnelle au sein des couples

La situation des conjoints par rapport au marché du travail et au type de statut d'emploi est un des premiers éléments pouvant rendre compte de la répartition de l'activité hors travail au sein du ménage. On s'attend donc à ce que le déséquilibre plus marqué en moyenne de la répartition des activités domestiques au sein des couples japonais relève pour partie d'une différence accentuée de statuts vis-à-vis de l'emploi des conjoints que dans les autres pays.

<sup>10</sup> Ces derniers mentionnaient 19 heures en moyenne par semaine pour les femmes et 10,4 heures pour les hommes à partir des données d'un Time Diary Sample auprès de 852 répondants.

Et c'est en effet, ce qui transparait de l'examen des principales combinaisons de statut au sein du couple.

Au regard de la comparaison des situations nationales, la configuration de couple où les deux conjoints sont actifs à temps plein est la plus fréquente en France et la plus rare, avec moins de 28% des ménages, au Japon. Dans ce dernier pays, la situation où la femme occupe un emploi irrégulier à temps partiel est aussi courante que la première. Cette configuration ne concerne que 7% des couples en France et moins de 9% des couples aux USA. Enfin, la situation d'un homme travaillant en emploi régulier à temps plein en couple avec une femme au foyer distingue encore une fois le plus fortement le Japon et la France, où respectivement 19.5% des couples et 11.6% sont dans ce cas. Les situations moyennes des USA et du Japon à cet égard ne sont pas statistiquement différentes.

Il est à noter que les femmes actives japonaises se distinguent aussi de leurs consœurs françaises et américaines par l'importance des rythmes de travail flexibles, notamment la part importante du travail posté parmi les femmes japonaises enquêtées. Ceux-ci sont plus courants parmi les hommes en France et aux USA alors que les femmes sont les plus touchées par cette volatilité des horaires au Japon.

Remarquons que la flexibilité des horaires est pour la France moins associée au fait d'occuper un emploi atypique qu'au Japon et aux USA. La flexibilité des horaires des femmes dans un statut atypique, plus fréquente au Japon et aux USA qu'en France, est sans doute compensée par le fait qu'il s'agit de temps partiels qui du coup leur confèrent une marge de manœuvre limitée pour reporter sur leur conjoint une partie des tâches domestiques.

Par ailleurs, la flexibilité des horaires de travail devrait s'apprécier à l'aune de sa prévisibilité. Si les horaires sont flexibles mais prévisibles, l'organisation des activités domestiques et familiales devrait en être beaucoup moins perturbée, que si cette flexibilité est spontanée et peu anticipée.

**Table 2 : Répartition des catégories de couple selon les pays**

Household category %	Japan	US	France
Both partners with a regular employment	28.1	56.1	64.3
Husband with a regular job, spouse in atypical employment < 30h	28.6	9.2	7.4
Husband with a regular job, spouse with atypical employment ≥ 30h	6.5	3.9	6.4
Wife in atypical emp.	35.1	13.1	13.8
Husband with a regular job, non working wife	19.5	16.5	11.6
Other cases	17.2	14.3	14.3
	100	100	100

En accord, avec ce qu'on vient d'observer des configurations de couples selon les statuts d'emploi des conjoints, c'est au Japon que les temps de travail professionnels entre hommes et femmes sont le plus disparates et en France qu'ils sont le plus proches avec moins d'une dizaine d'heures d'écart par semaine en moyenne. D'autre part, que l'on adopte l'une ou l'autre définition du temps de travail, l'écart entre hommes et femmes reste équivalent en proportion en France alors qu'il s'accroît légèrement aux USA sur la semaine et la définition

élargie et augmente considérablement pour les hommes japonais selon la même définition. Non seulement la gente masculine japonaise exerce son activité professionnelle sur des durées plus longues que son équivalente française ou nord américaine mais ce temps professionnel s'étend encore dès lors que l'on englobe l'ensemble du temps lié à l'activité professionnelle et passé hors du domicile. On touche là sans doute un trait culturel des rythmes professionnels de la main d'œuvre qualifiée et citadine japonaise. On comprend mieux de ce fait la modestie du gros quart d'heure qu'ils sont en mesure de consacrer quotidiennement en moyenne aux activités domestiques.

Hormis la singularité japonaise au regard de la part significative d'horaires flexibles dans les emplois féminins, une fois décompté le temps d'activité professionnelle et la répartition des femmes en couple selon leur temps de travail, il en ressort au total une indisponibilité relative des femmes japonaises atténuée comparativement à la situation des deux autres pays et à l'inverse, une prégnance du temps d'activité professionnelle de leurs conjoints qui ne peut que freiner toute velléité de leur part de rehausser leur implication dans les activités domestiques.

### **7.3 Les autres caractéristiques**

Avant d'aborder la question des ressources financières, qu'en est-il des autres caractéristiques des ménages selon leur nationalité.

Les âges moyens des couples autour de 37 ans sont similaires entre nos trois échantillons, il en est de même pour le nombre d'enfants de moins de 5 ans, dont les écarts ne sont pas statistiquement significatifs. Les femmes japonaises se distinguent néanmoins par leur plus faible nombre d'enfants conformément à ce qu'on sait de leur taux de fécondité (OCDE, 2007; Bustreel et Nishimura, 2004). Elles appartiennent plus souvent que leurs consœurs à des ménages comportant trois générations sous le même toit, situation plutôt rare en France. Les arrangements horaires ou financiers pour garder les enfants sont, comme attendu, le plus fréquents en France et les plus rares au Japon. Mais c'est aux Etats-Unis que le travail domestique est délégué avec la plus forte intensité à l'inverse de la situation japonaise.

Cette propension à déléguer une partie du travail domestique sera contrôlée dans les régressions de façon à pouvoir isoler de façon partielle un effet de pouvoir d'achat. En effet, si l'accroissement des ressources monétaires d'un des membres du ménage s'accompagne d'une redéfinition des temps d'activité domestique, cela peut être dû à un report sur le marché de ces activités. L'interprétation en termes de pouvoir de négociation imputée à la perspective de dépendance économique serait alors erronée. Cela étant, l'intensité de la délégation des tâches domestiques en dehors des membres du couple n'est pas systématiquement croissante avec le revenu. Si l'on s'intéresse au revenu du travail de la femme, il n'y a qu'en France où l'on constate un tel parallèle entre intensité de la délégation et niveau de revenu, la corrélation est néanmoins plus forte avec le revenu total ou le revenu du chef de ménage qu'avec celui de la femme (corrélations de 0.218 contre 0.177). Une absence de lien est constatée pour le Japon quelque soit le revenu auquel on s'intéresse (corrélations non significatives) ce qui tendrait à indiquer que le recours à la sous-traitance est plus un problème d'offre à proximité qu'un problème de moyens financiers pour y accéder. Aux USA, une corrélation positive existe mais elle est plus ténue que pour la France. C'est avec le revenu masculin qu'elle est la plus importante (0.162) contre 0.117 avec le revenu féminin et 0.148 avec le revenu total. Contrairement à ce que laissait entendre Gupta (2006) à partir de résultats d'études précédentes dont Cohen (1998) et Oropesa (1993) du poids particulier des revenus féminins dans le recours au marché pour réaliser une partie des tâches domestiques, aux Etats-Unis comme en France cette délégation semble dépendre davantage du revenu global ou du revenu

masculin que de celui de la femme. En cohérence avec cette conclusion, l'indicateur de délégation n'est dans aucun pays corrélé au taux de dépendance économique.

Au regard des ressources éducatives des femmes de ces pays, la Japon se signale par la faiblesse des investissements scolaires de plus haut niveau (au moins l'équivalent d'un diplôme de niveau bac+ 5) alors que 16 à 18 % d'entre elles sont concernées dans les deux autres pays. Ce sont les femmes américaines qui apparaissent nettement les plus diplômées et les japonaises le moins dotées scolairement.

Nous ne commenterons pas les distributions des niveaux de formation masculins qui ont été homogénéisées par le redressement.

Du point de vue du niveau relatif des formations des conjoints, le Japon se signale par l'importance des couples (40 %) où l'homme est plus diplômé que sa compagne. La situation prédominante est celle d'homogamie dans le supérieur aux USA et en France mais la situation où la femme a un bagage scolaire supérieur à son mari rassemble toutefois 31 % des couples en France et aux USA<sup>11</sup>.

Cette configuration plus usuelle que l'inverse en France et aux USA est par contre largement minoritaire au Japon où seuls 20% des couples sont concernés. De la sorte, le caractère éventuellement déviant de cette situation vis-à-vis du pouvoir de décision dans le couple a plus de chances d'être ressenti comme tel au Japon qu'en France ou aux Etats-Unis.

Il sera donc intéressant d'interroger le rôle de l'éducation et de son niveau relatif par rapport à sa contribution au pouvoir de négociation et à l'autonomie des femmes en matière d'engagement de leur temps dans des activités domestiques. Si l'on en croit les résultats de Davies et Greenstein (2004), une supériorité des femmes en la matière devrait leur donner les moyens de parvenir à un partage plus égalitaire des activités domestiques et donc à reporter sur leur conjoint une partie du fardeau qui leur incombait.

Tableau 3 : Caractéristiques moyennes des populations

	Japon	USA	France
Intensité de la délégation du travail domestique	0.199	0.426	0.289
Ménage à trois générations	8.8 %	6.3 %	1.2 %
Age moyen du couple	36.7 ans	37.1 ans	37 ans
Log(revenu total du ménage hors travail)	5.025 €	5.2	5.05
Revenu de la femme	11 568 €	33 408	22 099
Revenu de l'homme	34 160 €	46 777	29 355
Taux de dépendance économique (TDE)	-0.562	-0.21	-0.163
<i>TDE en classes (répartition en %)</i>			
-0.5 [	61.5	24	18.2
[-0.5 ; -0.1 [	21.9	27.9	34.9
[-0.1 ; 0.05 [	10.4	29.6	25.5
[ 0.05 ; +	6.2	18.5	21.4
Enfant(s) de moins de 18 ans	0.96	1.2	1.2
Enfant(s) de moins de 5 ans	0.44	0.49	0.47
Arrangement horaire ou financier pour garde d'enfants	9.4 %	16 %	19,4 %
<i>Durée de travail hebdomadaire en heures (a) :</i>			

<sup>11</sup> respectivement 36 % et 27 % en données non pondérées.

- Femme	31.8	39.2	43.7
- Homme	64	51.6	52.4
<i>Durée de travail nette un jour de semaine (b)</i>			
- Femme (minutes)	287	357	400
-Homme (minutes)	510	434	476
Horaire flexible (%): Femme	23.7%	11.5%	18 %
_____ Homme	20	15	28.3
<i>Niveau de formation : Femme</i>			
Obligatoire jusqu'au Bac (c)	28.8 %	22.2 %	19.2
Bac + 2 ans	42.6	23.8	43
Bac + 4 ans (Graduates)	26.5	36.4	21.9
Postgraduates (au moins 5 ans après le Bac)	2.1	17.6	15.8
<i>Homme :</i>			
Obligatoire (fin de 3 <sup>ème</sup> , BEP)	4	3.6	4
Secondaire – Bac	23.3	21.8	23.2
Bac + 2 ans	27.9	28	27.2
Bac + 4 ans (Graduates)	29.5	30	30.8
Postgraduates (au moins 5 ans après le Bac)	15.3	16.6	14.7
<i>Niveaux relatifs de formation</i>			
Le même (jusqu'au niveau BAC)	12.4	9.1	6.2
Le même (tertiary education)	27.3	35.9	36.1
Homme > femme	40.7	23.9	26.6
Femme > homme	19.6	31.1	31.1
Nombre d'observations (couples)	418	400	412

(a) :Il s'agit du temps total passé hors du domicile pour se rendre et revenir du travail, donc en comptant l'ensemble des pauses. Le travail au domicile est soustrait.

(b) : Il s'agit d'une durée de travail nette en dehors des pauses et du déjeuner, du temps de transport et du travail éventuel à la maison.

(b) : Un niveau de scolarité obligatoire ne concernait que 26 femmes sur les 1230 enquêtées, on a donc rassemblé cette catégorie avec celle de niveau secondaire-Bac.

## 7.4 Revenus et dépendance économique

La capacité du foyer à pouvoir reporter sur le marché la gestion des activités domestiques peut contribuer au rééquilibrage des temps d'activité domestique entre les conjoints, encore faut-il que ces services soient développés et avantageux sur le plan fiscal, comme en France. A cet égard, la France se distingue des autres pays car, que l'on prenne une unité jour ou l'unité semaine complète, la corrélation négative entre les revenus du ménage – résultats équivalents que l'on prenne l'ensemble des revenus ou les seuls revenus du travail – et le temps total consacré à l'activité domestique est plus marqué qu'au Japon ou aux USA (-0.25 contre -0.14 ailleurs). En d'autres termes, la sensibilité de l'offre de travail domestique au sein du ménage par rapport au revenu serait la plus importante en France et moindre au Japon et aux USA.

Les résultats sur le recours à des systèmes de garderie ou le bénéfice d'arrangements horaires ou de subventions pour assurer de tels services s'accordent à ce constat : les mères françaises utilisent et bénéficient plus fréquemment que leurs homologues américaines ou japonaises de ce type de services (20 % vs. respectivement 16 et 9.4%).

Le taux de dépendance économique apparaît comme une dimension pertinente de la décision des femmes quant au temps qu'elles sont susceptibles d'affecter au travail domestique. En dehors de questions de disponibilité temporelle, une plus grande autonomie financière est supposée accroître leur capacité à réduire le temps consacré à ces activités, potentiellement

compte tenu d'un accroissement de pouvoir d'achat leur permettant de déléguer une partie de ces tâches, et/ou du fait d'un nouveau pouvoir de négociation instauré au sein du couple leur offrant la possibilité d'arriver à un partage plus égalitaire avec le conjoint. Gupta (2006, 2007) a émis une critique sévère à l'encontre de cet indicateur en arguant du fait que l'usage de cet indicateur repose sur l'hypothèse implicite que revenu masculin et revenu féminin influencent avec la même intensité le temps de travail domestique, ou la répartition de celui-ci pour ce qui nous intéresse<sup>12</sup>. En effet, si cela n'est pas le cas, la mesure relative dissimule des écarts dans les effets des revenus absolus et un même taux de dépendance économique n'aura pas le même effet si les revenus absolus sur lesquels il repose diffèrent et si l'un a plus d'influence que l'autre.

De surcroît, la valeur du taux de dépendance économique n'évolue pas à somme des revenus constants. Il se peut que les revenus du ménage soient plus importants dans la première moitié de la distribution du taux de dépendance économique de la femme, c'est-à-dire quand son revenu représente moins de la moitié des revenus du ménage et qu'il soit en moyenne plus faible ensuite, lorsque la femme constitue le principal pourvoyeur de revenus, ce que montre Gupta (2006) sur ses données pour les Etats-Unis. Un effet curvilinéaire dans le rapport du temps de travail domestique des femmes au taux de dépendance économique pourrait alors s'expliquer par un déficit de pouvoir d'achat par rapport aux femmes qui certes, ont un revenu en propre moins élevé, mais appartiennent à des ménages plus aisés.

Les graphiques 1, 2 et 3 représentent de manière grossière les liens existant entre la distribution par déciles du taux de dépendance économique en abscisse et la distribution de chacun des revenus des conjoints, du revenu du travail total et de l'ensemble des revenus du ménage.

Sur les trois graphiques, le revenu total suit la courbe de revenu du travail, c'est donc cette dernière qui fera l'objet de notre attention. La distribution du revenu du travail total en fonction du taux de dépendance économique se singularise par son caractère bi-modal au Japon. Les épouses appartenant aux ménages aux revenus les plus élevés ont une contribution qui pèse au maximum 10% des ressources ( $Q1 = -0.9$ ). A l'autre extrémité de la distribution, c'est lorsque l'apport de ressources est paritaire que l'on constate un second pic de revenu total mais moins élevé que le premier. Il existe donc des variations importantes du revenu global tout au long de la distribution du taux de dépendance économique des femmes japonaises : en conséquence de quoi on peut avancer l'hypothèse d'une non linéarité de l'effet du taux de dépendance économique sur la répartition et le temps de travail domestique.

L'effet serait peu significatif ou de faible ampleur jusqu'à la médiane (effet de négociation contré par un effet de pouvoir d'achat) et on s'attendrait à un impact significatif dans la partie supérieure à la médiane et jusqu'au neuvième décile dès lors que la progression de l'indépendance économique suit l'évolution du revenu global. Enfin, il apparaît que les femmes sont le principal pourvoyeur de ressources dans seulement 10% des ménages mais leur supériorité n'est acquise qu'au prix d'un affaiblissement du revenu du conjoint, pouvoir de négociation et pouvoir d'achat évoluent alors en sens inverse. On peut néanmoins supposer que le différentiel de revenu prime sur la baisse de revenu global pour influencer la répartition et le temps de travail domestique des femmes au sein du couple.

Pour ce qui des USA, le revenu total du ménage est maximal lorsque les conjoints concourent à parité au revenu ( $Q3=0$ ). Dans le quartile supérieur de la distribution du TDE de la femme, le revenu féminin se maintient mais celui de leur conjoint s'écroule, conduisant à une évolution parallèle à la baisse du revenu total du ménage. On peut donc potentiellement

---

<sup>12</sup> Gupta ne traite que des durées en valeurs absolue du temps de travail.

23ème congrès annuel de la Société pour l'Avancement de la Socio-Economie (SASE),  
Madrid, les 23-25 juin 2011

s'attendre à des effets différenciés de l'impact du TDE entre la première partie de la distribution jusqu'au troisième quartile où la croissance de l'apport de la femme au revenu du ménage progresse parallèlement à l'évolution du revenu total et le dernier quartile. La partie haute de la distribution concerne deux fois et demi plus de couples qu'au Japon mais manifeste la même opposition entre revenu total et revenu relatif féminin.

Les distributions en France présentent des similitudes avec les Etats-Unis mais comportent aussi des différences notables. Le mode de la distribution du revenu total est moins marqué qu'aux Etats-Unis et correspond à une situation proche du 9<sup>ème</sup> décile de la distribution du TDE, soit lorsque la contribution féminine est supérieure à l'apport du conjoint, et ce avec un apport relatif d'environ 1,23 en D9. Entre une situation de contribution paritaire (Q3=0) et D9, les femmes augmentent leur revenu tandis que celui de leur compagnon demeure à peu près constant. Il en résulte une progression parallèle de leur revenu relatif et du revenu total. L'effet de « ciseaux » n'intervient alors qu'en queue de distribution, au-delà du neuvième décile comme au Japon.

Des trois pays, il semble que la France soit celui où les revenus du mari et de sa femme sont le plus substituables, la variation du revenu total tout au long de la distribution du TDE étant la moins marquée. Cette moindre interférence fait que l'impact du taux de dépendance économique sur l'activité domestique représenterait un test plus probant de l'hypothèse de « bargaining power » que dans les autres pays.

L'hétérogénéité des situations nationales, la non monotonie des distributions de revenus suggèrent que le taux de dépendance économique constitue un instrument imparfait pour établir un lien entre ressources monétaires et temps d'activité domestique.

Cependant, l'idée que la contribution aux ressources du ménage modifie le rapport de pouvoir et de négociation dans la prise en charge des tâches ingrates comme les courses ou le ménage, ne peut être traitée de manière satisfaisante par la prise en compte séparée des revenus des conjoints. L'idée de la dépendance économique serait alors rabattue sur un seul effet de pouvoir d'achat.

Par ailleurs, l'intérêt d'utiliser le taux de dépendance économique plutôt que les revenus absolus de chacun des conjoints dans les régressions tient aussi à la corrélation entre ces derniers et les indicatrices de temps de travail professionnel.

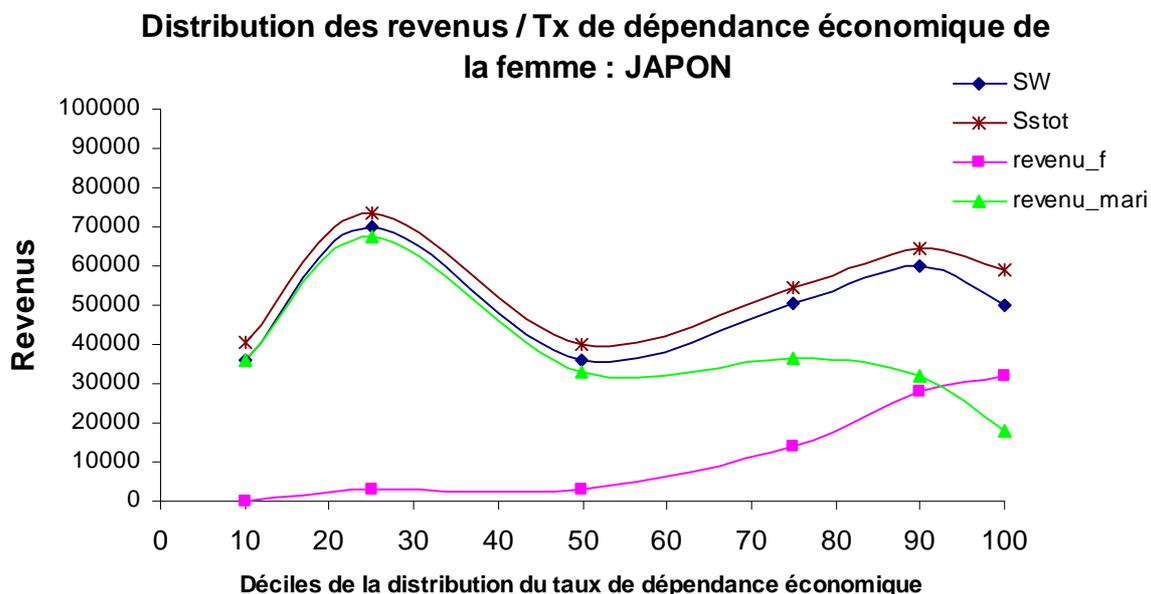
Dans tous les pays, l'indicateur de répartition en proportion du temps domestique est systématiquement plus corrélé avec le taux de dépendance économique de la femme qu'avec son revenu - la corrélation n'est jamais significative avec le revenu masculin. C'est le cas aussi de la durée absolue du temps consacré par les femmes aux activités domestiques sauf en France où la corrélation négative est plus forte avec le revenu absolu des femmes qu'avec leur revenu relatif (-0,30 contre -0,198). En ce qui concerne le temps d'activité domestique des hommes, les résultats sont plus contrastés. La corrélation positive avec le TDE est, en valeur absolue, plus forte en France qu'avec le revenu féminin (ns) ou masculin. Au Japon, la corrélation négative avec le revenu féminin prédomine sur celle avec le TDE, négative également ! Aux USA, les corrélations sont positives et d'amplitudes comparables (0.193 avec le TDE, 0.206 avec le revenu en provenance de l'épouse).

Comment alors concilier ces différents aspects et les intégrer dans un modèle unique ?

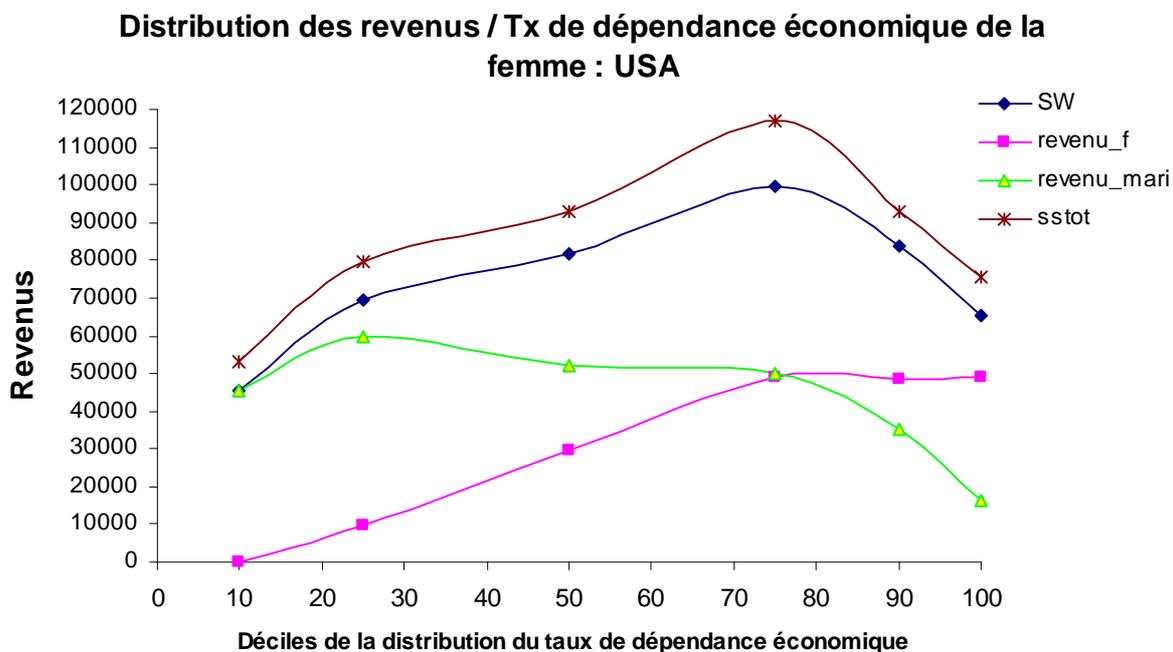
Une première idée suggérée par les graphiques est d'analyser le rôle du taux de dépendance économique par segment. Une variable catégorielle découpant l'indicateur en fonction des valeurs du TDE ou de déciles remarquables serait alors plus appropriée. Toutefois, il nous semble que pour tenir compte aussi bien de l'effet richesse que du rapport de force

économique entre conjoints, la meilleure stratégie reste d'intégrer à la fois le taux de dépendance économique et le revenu d'un des conjoints en explicatives.

Graphique 1 : Distributions empiriques dans le cas du Japon



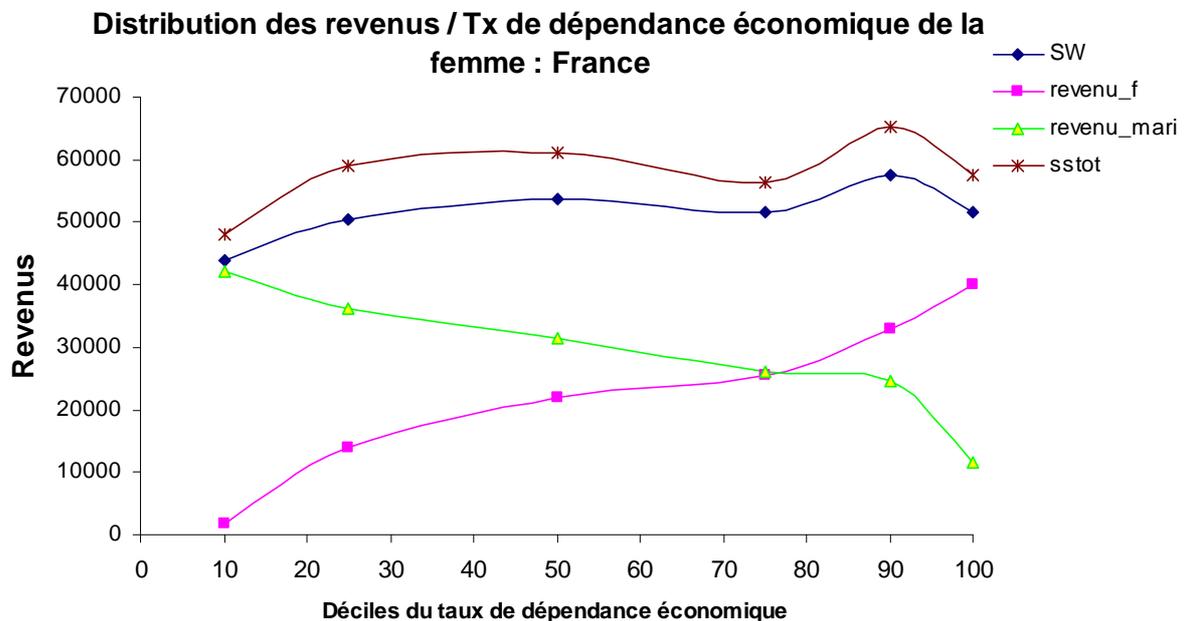
Graphique 2 : Distributions empiriques dans le cas des USA



Le revenu masculin apparaît un meilleur candidat pour deux raisons : de ce qui a été dit précédemment de son lien avec l'intensité de la délégation des tâches domestiques, le revenu

masculin semble davantage sollicité pour subvenir à cette sous-traitance que le revenu féminin.

Graphique 3 : Distributions empiriques dans le cas de la France



D'autre part, compte tenu de la plus forte dispersion des durées de travail chez les femmes que chez les hommes, la corrélation entre durée hebdomadaire de travail et revenu du travail est beaucoup plus accentuée chez les femmes que chez les hommes (0,46 vs. 0,08).

## 8. Modélisation

Nous présentons dans un premier temps les résultats pour les trois échantillons couplés afin de dégager l'effet structurel de l'appartenance nationale, une fois contrôlées les caractéristiques de couples susceptibles d'influencer les durées et le partage du temps de travail domestique. Les résultats par pays seront ensuite exposés.

### 8.1 Temps de travail et charge relative de la femme pour l'ensemble de la population

#### *La mesure relative du temps domestique*

Si l'on s'intéresse d'abord à la mesure distributionnelle du temps de travail domestique (Tableau 4), il apparaît que le taux de dépendance économique de la femme a bien l'effet négatif escompté sur la part du travail domestique prise en charge par les femmes : plus son revenu relatif augmente et plus elle parvient à redéfinir à la baisse son implication dans le travail domestique relativement à la part qui incombe à son conjoint. Le revenu masculin est quant à lui sans effet.

Pour un taux de dépendance économique à valeur nulle - égalité des contributions des conjoints - et une femme, française en l'occurrence, qui travaille 25 heures, avec un enfant de moins de 18 ans et dont les autres caractéristiques du couple sont égales aux références : travaillant à temps partiel sur un horaire fixe ou variable avec une plage fixe et dont le mari est à plein temps sur le même type d'horaire, avec un niveau d'études plus élevé que le niveau

secondaire ou en deçà de son épouse, sachant que l'âge moyen du couple, le revenu total hors travail ou la durée de travail hebdomadaire du mari n'ont pas d'effet significatif - prend en charge 74% du temps domestique total. Une femme japonaise dotée des mêmes attributs individuels et familiaux en réalise plus de 80% alors qu'une Américaine n'en assume qu'un peu plus des deux tiers.

Tableau 4 : Modèles sur l'ensemble de l'échantillon

	Part du temps domestique à la charge de l'épouse (a)	Temps en minutes de travail domestique (femmes)	Temps en minutes de travail domestique (hommes)
Constante	75.14 ***	594.66***	41.39 ns
<b>Catégorie de couple</b>			
Les deux à plein temps	-1.10 ns	-53.65 ns	13.81 ns
Hpt, femme inactive (b)	-7.59 ***	75.72 ns	141.74 ***
Hpt, femme en emploi irrégulier > 30h.	-4.34 ns	-22.24 ns	80.46 ns
Autre cas	-7.26 ***	-82.35 ns	131.53 ***
Hpt, femme à temps partiel	Ref.	Ref.	Ref.
Taux de dépendance économique	-8.67 ***	-239.35 ***	-14.31 ns
Revenu masculin	-9.15e-06 ns	-0.0031 ***	-0.0013 **
Revenu féminin			
Intensité de la délégation du travail domestique	-1.98 *	-27.86 ns	-5.9 ns
Ménage à trois générations	4.46 ns	99.87 ns	-18.89 ns
Age moyen du couple	0.035 ns	9.32 ***	4.39 ***
Log(revenu total hors travail)	-0.216 ns	3.72 ns	4.81 **
Nombre d'enfants < 18 ans	1.05 *	72.78 ***	7.26 ns
<b>Pays :</b>			
Japon	6.46 ***	132.08 ***	-89.85 ***
USA	-7.5 ***	215.95 ***	238.07 ***
France	Ref.	Ref.	Ref.
<b>Niveaux relatifs d'éducation des conjoints</b>			
Homogamie (niveau secondaire)	3.12	6.99 ns	-15 ns
Homogamie (niveau supérieur)	3.75 **	24.24 ns	-44.74*
Hypogamie	6.93 ***	62.9 ns	-29.1 ns
Hypergamie	Ref.	Ref.	
Durée du travail hebdomadaire (femmes) ©	-0.099 *	-3.35 **	2.11 **
Durée du travail hebdomadaire (hommes)©	0.0049	0.826 ns	0.7 ns
<b>Niveau d'Etudes</b>			
Scolarité obligatoire (fin de collège, BEP, seconde)	Ref.	Ref.	-64.2 ns
Niveau Bac	Ref.	Ref.	-91.9 ns
Bac + 2 ans	-0.39 ns	-67.31 ns	-19.87 ns
Bac + 4ans	-2.41 ns	-89.71 ns	-63.9 **
> Bac + 4 ans	-7.08 **	-136.7 ns	Ref.
<b>Temps de travail domestique total du ménage sur la semaine</b>			
Horaire de travail flexible – F	0.00041 ns		
Horaire de travail flexible- H	-2.32 ns	-62.38 ns	4.00 ns
	-2.74 *	-89.43 **	5.83 ns
R <sup>2</sup>	0.196	0.219	0.182
N	1230	1230	1230

(a) : définition restreinte à l'échelle de la semaine.

(b) : hpt = homme à temps plein

© : Durée passée hors du domicile liée à l'activité professionnelle, y compris pauses et transport du domicile au travail.

\*\*\* : significatif à 1% ; \*\* : à 5% ; \* : à 10%.

Il apparaît donc ici une différence structurelle entre pays dans l'implication domestique des femmes en couple avec la hiérarchie attendue entre les trois pays en termes d'importance de la prise en charge par les femmes du fardeau domestique

Parmi les autres caractéristiques ayant un effet sur cette répartition, on note que les femmes inactives ont une charge de travail en proportion moins lourde que les femmes à temps partiel. La délégation d'activités domestiques réduit la part assumée par les femmes alors que le volume total de l'activité est sans effet sur la répartition.

L'hypothèse de disponibilité temporelle est avérée puisque le temps de travail des femmes impacte négativement leur contribution relative aux tâches du ménage alors que celui des hommes ne présente aucune incidence.

Le nombre d'enfant accroît la charge domestique des femmes ce qui corrobore les constats selon lesquels avec l'arrivée des enfants, les hommes auraient tendance à se dégager des activités domestiques les plus routinières au profit du travail professionnel (Régnier-Loilier, 2009).

Un niveau d'études élevé permet aux femmes de desserrer la contrainte domestique en équilibrant davantage les participations de chacun au fardeau domestique mais cet effet favorable est contrebalancé par leur positionnement relatif par rapport aux ressources éducatives de leur conjoint. Ainsi, s'ils sont tous les deux d'un niveau d'études supérieur et de manière encore plus nette si le niveau d'études de la femme dépasse celui de son mari, cette situation aurait plutôt tendance à accentuer le déséquilibre de la répartition, donc au bénéfice des hommes. On assisterait à une forme de compensation ou d'affirmation du genre face à une configuration dont on a vu qu'elle était très courante en France et aux USA mais encore inhabituelle au Japon.

Enfin, une incidence plutôt inattendue est celle de l'horaire variable des hommes (travail posté etc...) qui induit un allègement de la charge domestique des femmes. Il est possible que soit en cause ici des horaires décalés mais prévisibles, plutôt que des horaires flexibles non prévisibles. Le décalage dans les horaires des conjoints pourrait générer des complémentarités temporelles susceptibles de favoriser un regain de participation des hommes aux tâches qui sont au cœur de l'activité domestique.

L'hypothèse de curvilinearité éventuelle a d'abord été testée au travers de l'introduction d'un terme quadratique du taux de dépendance économique mais celui-ci n'apparaît jamais significatif. L'introduction du taux de dépendance économique de la femme en déciles ne montre aucun signe de retournement sur l'ensemble de la population, tout juste peut-on noter qu'entre le premier décile et la médiane, les effets restent similaires et que l'abaissement du temps de travail domestique au-delà du neuvième décile n'est pas significatif (Tableau 5). Au total, la contribution des femmes aux ressources du ménage leur permet de desserrer l'étau de la contrainte domestique en leur conférant une capacité à peser sur les décisions relevant de l'intérêt commun.

### *Effets sur les durées réelles de travail domestique*

L'estimation d'un modèle joint des durées de travail domestiques de l'homme et de la femme au sein du couple se justifie compte tenu de la non absence de corrélation entre les résidus de chacune des équations – le test de Breusch-Pagan avec un Chi<sup>2</sup> de 25,28 rejette l'hypothèse nulle. En d'autres termes, des dimensions relatives au couple et non observées sont susceptibles d'influencer à la fois le temps alloué par les femmes et celui affecté par les

hommes à ces activités. Les coefficients du tableau 4 estimés par des régressions séparées dévient ainsi légèrement de celles du tableau A1 en annexe.

Tableau 5 : Différentes spécifications de l'estimation de (a) pour la mesure de répartition relative

	Mesure en %	Mesure en %	Mesure en %
<i>TDE en percentiles :</i>			
<i>TDE ≤ D1</i>	7.91 ***		
<i>D1 &lt; TDE ≤ Q1</i>	6.33 **		
<i>Q1 &lt; TDE ≤ Me</i>	6.44 ***		
<i>Me &lt; TDE ≤ Q3</i>	3.66 *		
<i>Q3 &lt; TDE ≤ D9</i>	Ref.		
<i>D9 &lt; TDE</i>	-1.61		
<i>TDE en classes de valeurs</i>			
-0.5 [		Ref.	
[-0.5 ; -0.1 [		-4.77 **	
[-0.1 ; 0.05 [		-9.79 ***	
[ 0.05 ; +		-10.37 ***	
<i>Taux de dépendance économique</i>			-8.35 ***
<i>Revenu masculin</i>		0.000077 **	-4.77 e <sup>-06</sup> ns
<i>Revenu féminin</i>		-0.000114 **	
<i>R<sup>2</sup></i>	0.195	0.201	0.19
<i>N</i>	1230	1230	1230

\*\*\* : significatif au seuil d'erreur de 1% ; \*\* : à 5% ; \* : à 10 %.

Il apparaît d'abord que le modèle est mieux spécifié pour les femmes que pour les hommes, la variance expliquée est plus élevée – cette différence doit aussi sans doute être rapportée à la dispersion des durées d'activité plus importante parmi les femmes. Le taux de dépendance économique des femmes est sans effet sur le temps consacré par les hommes à ces activités alors qu'il contribue négativement et de manière sensible à la délimitation de ce temps pour elles. Par ailleurs, le revenu masculin abaisse leur temps de travail domestique, mais également celui de leur compagne avec une ampleur de plus du double. Il y aurait donc pour les femmes un double levier d'allègement du temps passé aux activités ménagères : un pouvoir de négociation axé sur leur contribution aux ressources économiques du ménage, un effet de pouvoir d'achat, dépendant aussi des ressources du conjoint, leur permettant de sous-traiter une partie de l'activité domestique.

Cependant, l'éventuelle hausse du pouvoir de négociation ne paraît pas toucher le temps que leur époux va consacrer à ces activités. La réduction de la part relative du travail domestique assumée par la femme à mesure que sa dépendance économique s'efface, s'opère ainsi plutôt au travers d'un abaissement de l'ensemble du travail domestique, dont une partie est confiée à des tiers et reportée sur le marché, que par un accroissement de la mobilisation des hommes pour effectuer ces tâches.

En revanche, l'extension du temps de travail professionnel des femmes non seulement réduit leur temps d'activité domestique en accord avec l'hypothèse de disponibilité temporelle mais suscite une hausse de l'implication de leur partenaire. La contrainte temporelle issue du travail professionnel de la compagne semble ainsi prévaloir sur sa contribution relative aux ressources du ménage eu égard à l'implication domestique des hommes.

De surcroît, une homogamie au niveau supérieur aboutit à restreindre leur activité domestique alors que l'éducation, qu'elle soit considérée en termes absolu ou relatif demeure sans effet sur l'implication de leurs compagnes.

On retrouve l'effet inattendu de la flexibilité temporelle de l'emploi de l'homme mais celui-ci n'est pas symétrique puisqu'il ne joue à la baisse que pour le temps affecté par les femmes aux activités domestiques : il affecte donc la durée totale et non le partage d'un temps d'activité donné. L'interprétation avancée précédemment devient caduque et le résultat laisse plutôt présumer qu'en l'absence du conjoint, la femme pourrait relâcher son effort domestique, par exemple en réduisant le temps de préparation des repas, si le partenaire est absent à ce moment. En lien avec cette hypothèse, on constate en moyenne que les femmes dont les conjoints ont un emploi qui relève d'un tel rythme horaire flexible, passent 16 minutes de moins par jour et 107 minutes de moins par semaine à s'occuper des courses, du ménage et de la préparation des repas.

Les différentiels de durées réelles de travail domestique entre pays sont encore une fois marqués. Toutes choses égales par ailleurs, ce sont les américaines qui passent le plus de temps avec un surcroît de 216 minutes pour seulement 132 minutes additionnelles pour les japonaises relativement à leurs homologues françaises. Comparativement, des françaises travaillant 25 heures, dont le mari gagne 20571 euros avec un taux de dépendance économique à zéro (donc un revenu identique à celui de leur mari) et dont toutes les autres caractéristiques sont fixées aux références, afficheront un temps de travail domestique d'environ 448 minutes hebdomadaires, soit environ 7h30<sup>13</sup>.

Du côté de la mesure du travail domestique des hommes, c'est au Japon que l'investissement domestique est le plus restreint et aux Etats-Unis qu'il est le plus élevé par rapport au temps qu'y consacrent les hommes français en couple, résultat qui conforte ceux obtenus en statistiques descriptives.

En dehors des caractéristiques individuelles et de couple prises en compte dans les modèles, des éléments de contexte relatifs aux institutions, aux politiques sociales et aux rôles économiques et sociaux de genre au sein de chaque pays doivent donc influencer les structures des investissements domestiques, c'est-à-dire les valeurs centrales des durées passées à ces activités. En effet, celles-ci demeurent hétérogènes entre pays. Faute de données appropriées, l'analyse ne permet pas d'identifier les dimensions propres à chaque contexte socio-économique susceptibles de contribuer à ces écarts observés entre pays.

## **8.2 Répartition de la charge de travail domestique par pays.**

La part du travail domestique qui incombe aux femmes reste différenciée entre les pays une fois prises en compte les caractéristiques individuelles et de couples susceptibles d'intervenir sur le partage des tâches entre les conjoints (Tableau 6).

Les proportions moyennes du tableau 1 de 82, 72 et 65% respectivement pour la Japon, la France et les USA bien entendu se resserrent dès lors que l'on raisonne à coefficients d'impact identiques entre les pays.

Si l'on retient la structure des effets estimés pour la France, et que l'on fait varier les caractéristiques des populations auxquelles on l'applique, soit l'un des trois échantillons nationaux, on obtient des répartitions assez proches, soit respectivement 72.2% pour la France, 69.8% pour les USA et 75.6 % pour le Japon. En d'autres termes, de par leurs caractéristiques familiales, de travail, d'éducation et de ressources, les japonaises sous un régime français de délibération des mêmes tâches domestique connaîtraient un investissement relatif de près de 3.5 points de pourcentage supérieur à celui des françaises. L'écart de un

---

<sup>13</sup> Ce calcul est virtuel au sens où rien n'assure qu'une femme en couple répondant à ces caractéristiques existe réellement dans la base.

point plus faible entre françaises et américaines témoigne de la plus grande proximité avec ces dernières au regard des situations familiales et vis-à-vis de l'emploi.

Que se passerait-il cette fois si aux femmes françaises en couple, on appliquait les règles de partage américaines ou bien japonaises. En d'autres termes, la structure de coefficients propres à chaque pays est conservée et on l'applique aux caractéristiques des femmes françaises de l'échantillon.

Il en ressort qu'au lieu d'une prise en charge à plus de 82% chez les Japonaises, les françaises se contenteraient de subvenir à 73% des tâches domestiques (vs. 72.2% en France). L'écart serait plus faible aux Etats-Unis où comparativement aux américaines dont la participation se bornerait à assurer un peu plus de 64% du travail domestique, les françaises consentiraient à en faire un point de plus.

Tableau 6: Parts relatives de temps d'activité domestique des femmes selon le pays

	(1) Japon	(2) USA	(3) France
tplein2	-8.762*	9.889*	-2.567
	(-2.05)	(2.05)	(-0.60)
inactiv	-3.883	-9.537	-0.901
	(-1.18)	(-1.57)	(-0.19)
irregs30	-7.185	8.997	-9.615
	(-1.47)	(1.24)	(-1.52)
residue	-6.418	-6.711	-5.284
	(-1.77)	(-1.18)	(-1.06)
<b>tdew</b>	<b>-13.73**</b>	<b>-3.505</b>	<b>-8.708*</b>
	(-2.83)	(-0.77)	(-2.35)
<b>revenu</b>	<b>-0.0000122</b>	<b>0.0000201</b>	<b>-0.0000768</b>
	(-0.02)	(0.33)	(-1.06)
delhouswk	-1.306	-2.146	-2.034
	(-0.81)	(-1.31)	(-1.03)
etendu	2.877	2.899	14.54*
	(0.85)	(0.47)	(2.43)
coupag	-0.0403	-0.0558	0.284
	(-0.26)	(-0.34)	(1.52)
lssg	-0.244	-0.137	-0.426
	(-0.91)	(-0.53)	(-1.79)
enf18	0.583	0.226	1.602*
	(0.49)	(0.21)	(1.64)
homom	0.602	12.46*	-1.172
	(0.15)	(2.10)	(-0.24)
homop	3.707	2.842	3.761
	(1.16)	(0.87)	(1.14)
hypo	4.938	6.406*	8.509**
	(1.72)	(1.81)	(2.84)
durtweekf	0.0645	-0.231*	-0.119
	(0.62)	(-2.26)	(-1.40)
durtweekh	0.0479	-0.0112	-0.0428
	(0.78)	(-0.15)	(-0.66)
school3	-2.506	5.689	-1.937
	(-0.78)	(1.30)	(-0.58)
school4	-3.082	2.098	-3.203
	(-0.72)	(0.47)	(-0.82)
school5	-9.712	-3.660	-7.409
	(-1.32)	(-0.72)	(-1.67)
totchors1	0.00209	0.00269	-0.00564**
	(1.00)	(1.51)	(-2.81)
flex	-1.447	-0.117	-4.205
	(-0.59)	(-0.03)	(-1.63)
flexh	-2.023	-1.338	-2.769
	(-0.88)	(-0.35)	(-1.32)
_cons	74.66***	63.28***	79.64***
	(8.09)	(6.42)	(8.93)

r2	0.153	0.120	0.165
N	418	400	412

t statistics in parentheses

\* p<0.05, \*\* p<0.01, \*\*\* p<0.001

De ces résultats, il ressort que la configuration de partage en France se démarque de celle observée au Japon surtout compte tenu des différences de caractéristiques individuelles et familiales des japonaises et des françaises. En revanche, avec les USA, il semble que l'écart (comparaison de 72.2% et de 65% selon les règles en vigueur aux USA) se justifie essentiellement par les différences dans les règles et modalités de partage.

A cet égard, même au regard de ces règles de partage du travail domestique au sein des couples, on retrouverait la proximité entre le Japon et la France, qualifiés de régimes conservateurs d'Etat providence par Esping-Andersen, et leur démarquage par rapport à un régime libéral d'Etat providence comme celui des USA qui donne lieu à des règles de partage moins inégalitaires.

Examinons désormais dans le détail l'influence des dimensions individuelles et de couple sur le partage de l'activité.

Eu égard au taux de dépendance économique des femmes et aux indicateurs qui lui sont connexes, il ressort des différences notables entre les trois situations nationales. L'investissement relatif des femmes dans l'activité domestique dépend négativement de leur taux de dépendance économique comme attendu au Japon et en France, en revanche, il demeure sans effet pour les Etats-Unis. En effet, au-delà d'un taux de dépendance économique de -0.5 (Tableau 7), les réductions de la participation des femmes américaines aux tâches domestiques restent d'ampleur comparable, que leur dépendance économique se réduise de -0.5 à -0.1 tende vers une égale contribution aux revenus du couple que leur partenaire ou le dépasse d'au moins 10 % - un test du chi-2 ne rejette pas l'égalité des paramètres entre ces trois catégories. L'effet n'est donc sensible qu'avec les premiers dollars gagnés qui leur permettent alors de desserrer la dépendance économique et de déléguer une partie du labeur domestique en cohérence avec les résultats de Killewald et Gough, 2010.

En France et au Japon au contraire, l'effet moyen masque le fait que l'impact de la dépendance économique sur la redéfinition du partage du travail domestique ne s'opère qu'en haut de la distribution, c'est-à-dire à l'approche de la parité par rapport aux femmes qui sont parmi les plus dépendantes (Tableau 7).

En tout état de cause, l'existence d'un effet non monotone n'est pas confirmée, que cela soit au travers d'un terme quadratique, jamais significatif, ou par le biais d'une variable catégorielle.

Pour les Japonaises, l'hypothèse d'un pouvoir de marchandage conséquent reçoit davantage de crédit compte tenu de l'effet faible, mais positif et significatif, d'une contribution économique qui tend vers la parité ou dépasse celle du mari, sur l'implication domestique du conjoint (Tableau 10). Certes, on admettra qu'une telle situation est peu fréquente au Japon compte tenu de la valeur moyenne du taux de dépendance économique des japonaises, la plus basse des trois pays, qui reflète aussi la faible proportion des couples où hommes et femmes occupent un emploi régulier à plein temps, comparativement aux USA et à la France<sup>14</sup>. Ces observations laissent présumer une substituabilité partielle entre les investissements domestiques des conjoints au Japon en accord avec les résultats de Ueda (2005), notamment si comme ici, cette implication temporelle est mesurée à l'aune d'une semaine complète.

<sup>14</sup> En 1992, les trois quarts des femmes japonaises occupées à temps partiel gagnaient moins d'un million de Yens par an compte tenu des différents avantages fiscaux associés (Ueda, 2005).

Tableau 7: Différentes spécifications pour les mesures absolues du temps de travail hebdomadaire

	Japon	USA	France
	Mesure relative	Mesure relative	Mesure relative
<i>TDE en classes :</i>			
-0.5 [	Ref.	Ref.	Ref.
[-0.5 ; -0.1 [	0.17 ns	-8.15 **	-4.44 ns
[-0.1 ; 0.05 [	-12.8 **	-9.41 **	-7.51 *
[ 0.05 ; +	-18.31 ***	-9.03 **	-8.43 **
<i>R</i> <sup>2</sup>	0.177	0.13	0.164
Revenu masculin	0.000148 **	0.000062 ns	0.000038 ns
Revenu féminin	-0.000388 ***	-0.000061 ns	-0.000159 *
<i>R</i> <sup>2</sup>	0.157	0.121	0.159

Ces résultats confirment l'hypothèse que le pouvoir de marchandage que traduit les valeurs du taux de dépendance économique, est plus influent dans un régime conservateur d'Etat providence que dans un régime libéral où les attitudes égalitaires des institutions vis-à-vis des aspirations des hommes et des femmes sapent l'importance de la contribution de chaque conjoint comme facteur sensible de son pouvoir de négociation en termes de partage des corvées domestiques.

En parallèle, il apparaît que le revenu du conjoint n'entre pas en ligne de compte dans cette répartition quelque soit le pays considéré. L'introduction simultanée des revenus masculin et féminin en lieu et place du taux de dépendance économique et du revenu masculin (Tableau 7), met en évidence l'innocuité de ces revenus individuels sur le partage aux USA, tandis que seul le revenu féminin entre en ligne de compte avec le signe négatif attendu dans le cas de la France.

Pour le Japon, les deux revenus opèrent en sens contraire avec un différentiel d'intensité en valeur absolue significatif. Un euro supplémentaire gagné par les femmes a un effet réducteur deux fois et demi plus élevée que l'incidence de sens contraire produite par un euro supplémentaire gagné par leur partenaire.

Qu'en est-il des distributions des contributions relatives des femmes au travail domestique dans ces pays, à caractéristiques identiques par ailleurs. (graphique 4).

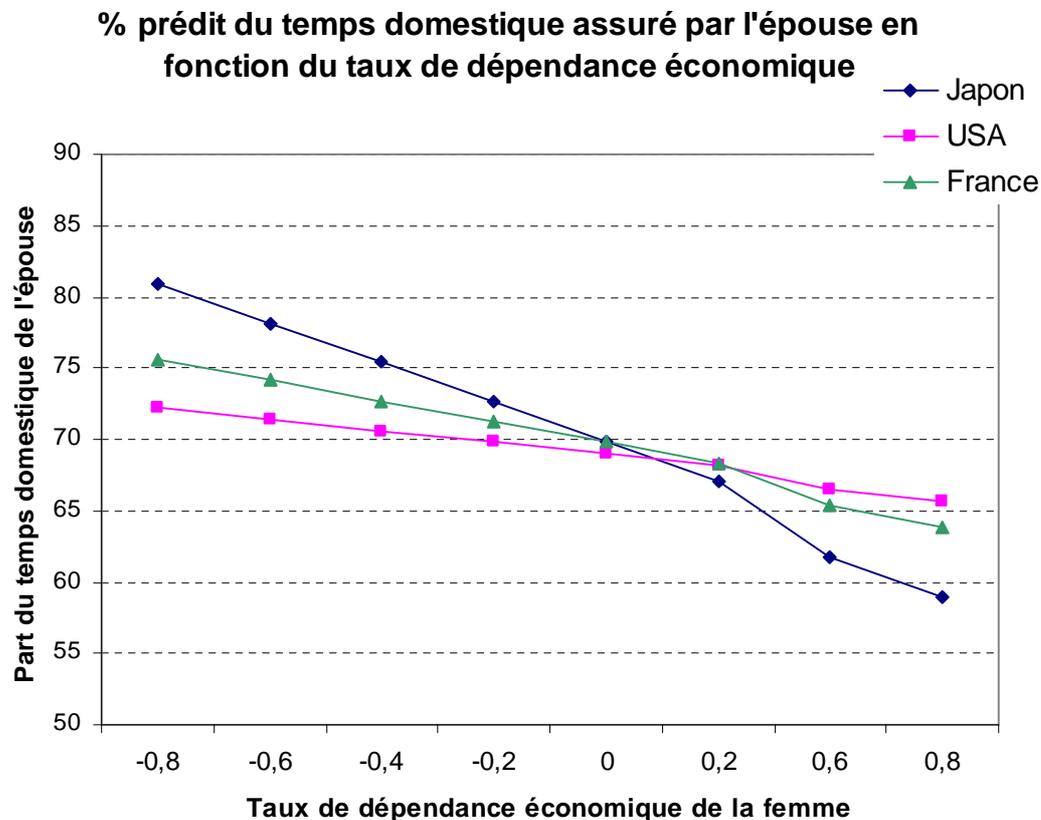
Pour un couple dont les deux partenaires travaillent à temps plein, de 40 ans d'âge moyen à eux deux, avec 1 enfant de 18 ans sans 3<sup>ème</sup> génération au sein du foyer, dont les 2 conjoints ont un diplôme de niveaux équivalents de l'enseignement supérieur où l'homme passe 50 heures et la femme 35 heures en moyenne à l'extérieur pour son travail, avec la femme diplômée de bac+4 ans avec un temps de travail domestique moyen de 1266 minutes par semaine pour l'ensemble du ménage et enfin un ensemble des revenus annexes hors revenu du travail de 600 euros sur l'année, on obtient les résultats de partage du graphique Y, pour différentes valeurs du taux de dépendance économique<sup>15</sup>, allant de -0.8 à +0.8.

En cohérence avec les résultats ci-dessus, c'est au Japon qu'on note la plus forte incidence du taux de dépendance économique avec un partage fortement déséquilibré de 81% qui se réduirait à 59% avec une contribution relative de la femme de l'ordre de 9 à 1, toutes choses égales par ailleurs. En France, le rééquilibrage serait moins spectaculaire, avec un partage passant de 75.6 % à près de 64% sur le même intervalle de valeurs du TDE. Enfin, Les femmes américaines connaîtraient une évolution à la baisse d'ampleur encore plus mesurée,

<sup>15</sup> Les revenus masculins n'ont pas été pris en compte étant donnée leur absence d'effet sur ces partages relatifs.

avec un partage d'un peu plus de 72% en cas de forte dépendance financière se réduisant à 65.7% en cas d'autonomie financière d'ampleur symétrique, c'est-à-dire plaçant l'homme comme apporteur marginal aux finances du ménage.

Graphique 4 :



La disponibilité temporelle liée au temps de travail professionnel ne joue que pour les femmes des USA. Mais au Japon, le fait que les deux conjoints travaillent à plein temps relâche la contrainte domestique pour les femmes en réduisant leur implication relative par rapport aux configurations de couple où elles travaillent à temps partiel.

Aux USA, de manière inattendue, c'est l'inverse que l'on constate : les femmes travaillant à plein temps nonobstant l'effet réducteur de leur indisponibilité temporelle auraient plutôt tendance à assumer davantage de corvées domestiques et ainsi accroître leur participation à la charge collective domestique par rapport aux femmes travaillant à temps partiel en référence. Ce phénomène serait révélateur d'un mécanisme de réaffirmation du genre de manière à atténuer les effets d'une conduite subversive dans le poids économique qu'elles acquièrent au sein du ménage.

Enfin, pour ce qui des ressources culturelles des conjoints liées à leurs niveaux d'éducation respectifs, une homogamie faible accroît l'investissement domestique relatif des femmes américaines, alors que les femmes japonaises ne se distinguent pas entre elles au regard des différentes configurations de capital scolaire. Pour la France, il semble que les femmes dont les capitaux scolaires sont plus élevés que ceux de leur partenaire accroissent leur investissement relatif, de manière analogue à une forme d'affirmation sexuée (de genre). Ce constat corrobore l'observation de Testenoire (2008) de non réversibilité du travail domestique même dans les couples où la carrière des femmes devient prioritaire.

L'absence de tout effet significatif pour le Japon invalide l'hypothèse que cette influence pourrait manifester une forme de neutralisation de la déviance à la norme, puisque la norme va plutôt en France, dans le sens d'une homogamie éducative ou d'une supériorité en niveau de l'éducation des femmes sur celle de leur conjoint.

## **8.2 Temps de travail domestique des hommes et des femmes par pays.**

L'estimation liée des équations de temps de travail domestique pour les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, montre que la corrélation des termes résiduels n'est pas statistiquement significativement différente de 0 au Japon, alors que cette méthodologie est fondée pour les Etats-Unis et la France où ces décisions se révèlent en partie interdépendantes, (indépendance rejetée, au seuil de 1/1000 aux USA, au seuil de 5% en France). Ce résultat s'accorde avec l'hypothèse d'un plus fort cloisonnement au Japon entre les processus de décisions des conjoints relatifs aux activités domestiques que dans les autres pays considérés ici.

En outre, comme on pouvait s'y attendre, les variances expliquées des temps domestiques féminins sont beaucoup plus élevées que celles des hommes. En d'autres termes, les spécifications des modèles sont mieux appropriées pour prédire les allocations de temps domestique des femmes que celles des hommes, qui, en raison de leur relative rigidité, rendent plus délicate l'identification des déterminants de leur variation (Tableau 9).

Nous allons donc concentrer nos commentaires sur les résultats obtenus pour les femmes. Pour les femmes japonaises, leur activité domestique se replie avec leur indépendance économique (coefficient du taux de dépendance économique de -208.8) mais également avec le revenu masculin. L'introduction du taux de dépendance économique en classes montre néanmoins que seules les femmes qui gagnent davantage que leur conjoint retirent un bénéfice de cette autonomie par rapport aux autres, en allégeant leur temps de travail domestique. Par ailleurs, l'effort domestique s'accroît avec le nombre d'enfants et tend à occuper plus de temps avec l'âge ou les générations de naissance des conjoints. Enfin, la contrainte de disponibilité fonctionne puisque le temps de travail professionnel diminue le temps consacré aux tâches domestiques.

Chez les hommes, le seul fait notable est la corrélation entre temps de travail domestique et niveau d'études. Plus les hommes sont éduqués plus ils sont prêts à consentir des efforts pour assumer des activités domestiques. L'apport économique de leur épouse, s'il tend vers la parité ou dépasse leur propre contribution participe également à une hausse de leur investissement domestique.

Les américaines profitent également largement de leur indépendance économique pour abaisser le temps consacré aux tâches domestiques et ce indépendamment du revenu du conjoint qui lui aussi, suscite un repli du labeur domestique de leur compagne. L'effet de l'indépendance économique semble jouer tout au long de la distribution, puisque les coefficients d'une indicatrice catégorielle sont tous négatifs avec des valeurs croissantes en valeur absolue à mesure que la contribution des femmes aux ressources du ménage devient prépondérante. Mais en opposition aux résultats de Gupta (2007), l'effet du taux de dépendance économique l'emporte sur l'effet de leur revenu propre. En d'autres termes, une composante de pouvoir de négociation complèterait un effet de pouvoir d'achat dans la redéfinition de leur implication dans l'activité domestique.

Tableau 9 : Temps de travail hebdomadaires en minutes par sexe

	(1) Japon	(2) USA	(3) France
<b>Cookhsem : temps de travail domestique hebdomadaire des hommes</b>			
tplain2	62.25 (1.35)	-95.04 (-1.10)	127.9* (2.16)
inactiv	52.72 (1.22)	204.8* (2.11)	80.69 (1.10)
irregs30	30.35 (0.55)	-47.37 (-0.35)	298.9*** (3.95)
residue	64.34 (1.63)	193.5 (1.93)	224.0** (3.21)
tdew	62.94 (1.44)	-167.6* (-2.36)	67.54 (1.39)
revenu	-0.00101 (-1.20)	-0.00222* (-2.25)	-0.000210 (-0.20)
delhouswk	7.741 (0.34)	-17.40 (-0.67)	9.482 (0.37)
etendu	-54.59 (-1.07)	82.62 (0.93)	-130.9 (-0.92)
coupag	2.920 (1.54)	7.075* (2.33)	0.939 (0.38)
lssg	1.232 (0.40)	8.430 (1.82)	3.455 (1.08)
enf18	0.280 (0.02)	14.01 (0.73)	22.25 (1.55)
homom	116.6 (1.54)	-56.99 (-0.48)	-80.59 (-1.06)
homop	-15.44 (-0.49)	-32.49 (-0.60)	-94.77* (-2.53)
hypo	98.26 (1.52)	-24.08 (-0.33)	-118.6* (-2.34)
durtweekf	0.305 (0.31)	4.593* (2.56)	0.358 (0.27)
durtweekh	-0.152 (-0.22)	0.988 (0.82)	1.166 (1.37)
schoolh1	-320.2* (-2.57)	-57.72 (-0.29)	73.88 (1.01)
schoolh2	-222.7** (-2.71)	-184.9 (-1.80)	80.20 (1.26)
schoolh3	-121.1* (-2.19)	-22.44 (-0.33)	84.76* (1.99)
schoolh4	-70.20 (-1.50)	-136.6* (-2.35)	-1.705 (-0.03)
flex	-15.86 (-0.53)	-34.54 (-0.51)	35.56 (1.04)
flexh	25.90 (0.90)	-80.85 (-1.32)	34.84 (1.20)
_cons	207.5* (2.06)	151.3 (0.86)	32.96 (0.28)

Parmi les autres déterminants, comme au Japon, le temps domestique est plus élevé parmi les femmes appartenant aux couples plus âgés mais ne semble pas affecté par le nombre d'enfants. Le fait de vivre dans un foyer à trois générations accroît en revanche fortement le travail domestique, signe que ces situations plutôt assez peu fréquentes aux USA dans ces catégories de ménage, doivent renvoyer à des contextes difficiles en termes de santé ou de handicaps alourdissant de fait le fardeau du travail domestique. Lorsque les deux conjoints ont des capitaux scolaires modestes (fin de secondaire ou en-deçà), la division du travail est accentuée en accord avec un modèle traditionnel. Comme noté plus haut, la flexibilité du travail masculin est un facteur d'allègement de l'implication domestique des femmes. Cet effet manifesterait la portée collective et altruiste du travail domestique effectué par les femmes (tourné vers le bien être du conjoint) plutôt que motivé par l'intérêt personnel.

Tableau 9 (Suite)

Cookfsem: temps de travail domestique hebdomadaire des femmes			
	JAPON	USA	FRANCE
tplein2	-102.7 (-0.97)	29.77 (0.25)	33.74 (0.40)
inactiv	76.46 (0.77)	-48.57 (-0.36)	205.5* (1.98)
irregs30	-49.25 (-0.39)	198.2 (1.06)	37.63 (0.35)
residue	-211.9* (-2.34)	159.7 (1.14)	38.49 (0.39)
tdew	-208.8* (-2.10)	-480.8*** (-4.82)	-78.89 (-1.14)
revenu	-0.00403* (-2.11)	-0.00281* (-2.08)	-0.00455** (-3.02)
delhouswk	-22.12 (-0.42)	-38.98 (-1.07)	19.75 (0.55)
etendu	-19.97 (-0.17)	354.7** (2.84)	-118.6 (-0.59)
coupag	9.089* (2.09)	9.425* (2.23)	8.664* (2.51)
lssg	6.148 (0.87)	8.744 (1.35)	-6.528 (-1.45)
enf18	141.3*** (4.54)	33.10 (1.21)	71.81*** (3.57)
homom	-18.76 (-0.19)	262.4* (1.92)	-122.4 (-1.37)
homop	-91.94 (-1.12)	132.9 (1.53)	-37.15 (-0.59)
hypo	-4.897 (-0.06)	73.57 (0.79)	60.81 (1.01)
durtweekf	-4.196* (-1.86)	-2.840 (-1.13)	-4.235** (-2.24)
durtweekh	0.313 (0.20)	0.909 (0.54)	0.755 (0.63)
school3	-25.95 (-0.30)	83.23 (0.73)	-135.8* (-2.03)
school4	125.3 (1.14)	-59.63 (-0.53)	-186.7* (-2.49)
school5	300.5 (1.21)	-42.65 (-0.32)	-259.9** (-2.97)
flex	-68.75 (-1.00)	-82.73 (-0.87)	-61.51 (-1.28)
flexh	-55.84 (-0.84)	-222.5** (-2.59)	-20.78 (-0.51)
_cons	776.7*** (3.35)	552.7* (2.24)	761.4*** (4.59)
chi2_1	39.72	57.60	46.56
r2_1	0.0865	0.126	0.101
chi2_2	130.9	94.37	171.6
r2_2	0.238	0.191	0.294
N	418	400	412

t statistics in parentheses

\* p<0.05, \*\* p<0.01, \*\*\* p<0.001

L'interdépendance des décisions au sein des couples américains s'exprime dans la lecture des déterminants du temps de travail domestique des hommes. Il s'accroît avec le temps de travail rémunéré de leur épouse, avec l'âge ou la génération d'appartenance et enfin avec le revenu total du ménage hors rémunérations du travail. La contribution économique de leur épouse au budget du ménage, de son côté, infléchit à la baisse leur investissement domestique, mais cet effet se révèle d'intensité trois fois moindre que pour elles. Leur revenu professionnel personnel diminue leur investissement dans les mêmes proportions que son effet vis-à-vis du temps domestique de leur compagne.

Par ailleurs, les hommes travaillant à plein temps et dont la femme est inactive ont des temps de travail domestiques plus longs que ceux dont l'épouse travaille à temps partiel. Il en est de même des hommes dont le statut d'emploi diffère du statut d'emploi régulier à plein temps. Enfin, il semble que les hommes les moins bien formés allègent leur part de travail domestique par rapport à ceux qui sortent de l'enseignement supérieur en tant que Graduates ou post-Graduates.

Tableau 10: Différentes spécifications pour les mesures absolues du temps de travail hebdomadaire

	Japon		USA		France	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<i>TDE en classes :</i>						
-0.5 [	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
[-0.5 ; -0.1 [	11.64 ns	-25.20 ns	47.92 ns	-242.17 **	114.71 **	91.6 ns
[-0.1 ; 0.05 [	104.2 **	-172.38 ns	-32.44 ns	-344.6 ***	163.67 ***	112.48 ns
[ 0.05 ; +	120.96 **	-224.51 *	-55.16 ns	-497.4 ***	112.02 **	40.21 ns
<i>R</i> <sup>2</sup>	0.0941	0.235	0.116	0.181	0.117	0.285
TDE	40.6 ns	-69.26 ns	-40.83 ns	-330.3 ***	83.24 ns	91.65 ns
Revenu féminin	0.0017 ns	-0.0036 ns	-0.00188 *	-0.002 ns	-0.00056 ns	-0.0042 **
<i>R</i> <sup>2</sup>	0.086	0.232	0.121	0.186	0.102	0.287
Revenu masculin	-0.00193**	-0.0022 ns	-0.00063ns	0.00157 ns	-0.001 ns	-0.0034 **
Revenu féminin	0.003 ***	-0.0039 ns	-0.0019 *	-0.005 ***	0.0008 ns	-0.0019 ns
<i>R</i> <sup>2</sup>	0.097	0.234	0.122	0.169	0.0983	0.294

Le taux de dépendance économique n'intervient pas dans la délimitation du travail domestique des français comme des françaises. L'introduction du taux de dépendance économique en catégories de valeurs ne révèle aucun effet significatif pour les femmes alors que l'effet est positif pour les hommes vis-à-vis des taux de dépendance inférieur à -0.5. Toutefois, les effets sont comparables quelque soit l'intervalle de valeurs pris par le TDE au-delà de -0.5 – écarts de coefficients non significativement différents de 0 (Tableau 10). En d'autres termes, au-delà d'un seuil modeste de contribution, la hauteur du revenu féminin n'a aucune incidence.

Pour les femmes, le revenu du conjoint abaisse significativement leur investissement domestique signe qu'il doit contribuer à la sous-traitance par le marché (ou des tiers hors marché) d'une partie des tâches correspondantes. Comme au Japon, le nombre d'enfants et l'âge des conjoints augmentent leur charge domestique. Ce temps est aussi affecté par leur temps de travail professionnel, avec une incidence négative comparable à ce qui est observé pour les femmes japonaises. Enfin, ce temps d'activité domestique décroît fortement avec le niveau d'études, soulignant la capacité ainsi conférée de déléguer une partie de ces activités ou de les concentrer dans le temps pour privilégier d'autres investissements. Enfin, les femmes inactives sont, comme on pouvait s'y attendre, celles dont l'investissement temporel est le plus extensif.

Le temps domestique des hommes ne dépend pas de leur niveau de revenu propre. Il diminue lorsque leur compagne a un diplôme de l'enseignement supérieur, équivalent au leur et encore davantage lorsqu'elles disposent des capitaux scolaires plus élevés, affichant à cet égard une forme de « gender display ». Enfin, par rapport aux configurations de couple où l'homme est à plein temps et sa femme en emploi irrégulier de moins de 30 heures, les français augmentent leur contribution lorsque leur épouse travaille à plein temps, encore davantage lorsqu'elle a un statut d'emploi irrégulier de plus de 30 heures où lorsque leur propre situation professionnelle diffère d'un emploi régulier à plein temps.

Au total, le taux de dépendance économique conjugué au salaire masculin ne montre pas des effets similaires à ce qui est observé pour la mesure distributionnelle de l'investissement domestique des femmes.

On peut à nouveau s'appuyer sur la valeur des coefficients des estimations pour chaque pays pour calculer, pour les femmes, les durées réelles de temps de travail domestique, pour différentes combinaisons cohérentes de valeurs du taux de dépendance économique et du revenu masculin (Tableau A2) tout en fixant la valeur des autres dimensions. Comme précédemment, ces caractéristiques sont fixées aux valeurs suivantes : couple dont les deux membres travaillent à plein temps, de 40 ans d'âge moyen, sans 3<sup>ème</sup> génération au sein du foyer, avec 1 enfant de moins de 18 ans, dont les deux conjoints ont des diplômes de l'enseignement supérieur de niveaux équivalents où l'homme passe 50 heures et la femme 35 heures en moyenne à l'extérieur pour son travail, où la femme possède un diplôme de bac+4 ans et enfin, dont le montant de l'ensemble des revenus annexes hors revenu du travail atteint 600 euros.

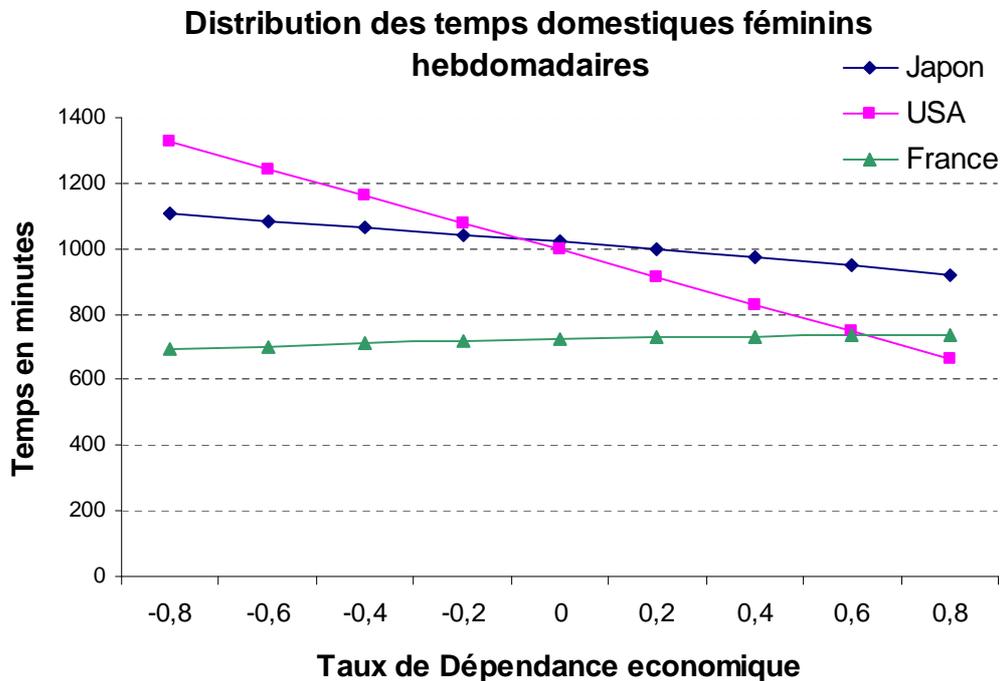
Les résultats montrent sans ambiguïté que c'est en France où le temps affecté au travail domestique est le plus insensible au rapport des contributions économiques des deux conjoints au foyer. On note même une légère progression du temps de travail domestique avec leur marge d'indépendance économique, toutefois cette variation reste non significative. A l'inverse, chez les femmes japonaises et encore davantage parmi les américaines, la durée réelle de travail domestique diminue nettement à mesure que le revenu du conjoint s'affaiblit et que leur contribution aux ressources financières du ménage acquiert de l'importance pour devenir prépondérante. Le pouvoir de marchandage des américaines concerne donc avant tout la définition de leur propre investissement domestique puisque celui de leur conjoint paraît également en profiter pour baisser même si l'infléchissement qui en résulte est plus faible – il en est de même de l'effet du revenu absolu des femmes (en lieu et place du TDE) qui montre un effet négatif et significatif sur l'investissement temporel de leur conjoint. Cette forte baisse de l'investissement domestique des américaines avec la hauteur de leur participation aux ressources du ménage ne se traduit donc pas par un réinvestissement de la sphère domestique de la part de leur conjoint, la complémentarité des effets laisse plutôt présumer que la dimension pouvoir d'achat et sous-traitance par le marché de certaines des activités domestiques est la raison principale de cette évolution. Cela étant, un léger rééquilibrage est susceptible de s'opérer étant donnée la baisse plus marquée de l'investissement domestique des femmes par rapport à leur conjoint.

Pour les Japonaises, l'hypothèse d'un pouvoir de marchandage conséquent reçoit davantage de crédit compte tenu de l'effet faible, mais positif et significatif, d'une contribution économique qui tend vers la parité ou dépasse celle du mari, sur l'implication domestique du conjoint (Tableau 10). La spécification où sont introduits simultanément le revenu masculin et le revenu féminin met également en évidence un impact positif de ce dernier sur le temps domestique masculin. Certes, on admettra qu'une telle situation est peu fréquente au Japon compte tenu de la valeur moyenne du taux de dépendance économique des japonaises, la plus basse des trois pays, qui reflète aussi la faible proportion des couples où hommes et femmes occupent un emploi régulier à plein temps, comparativement aux USA et à la France<sup>16</sup>. Ces observations laissent présumer une substituabilité partielle entre les investissements domestiques des conjoints au Japon en accord avec les résultats de Ueda (2005), notamment si comme ici, cette implication temporelle est mesurée à l'aune d'une semaine complète.

---

<sup>16</sup> En 1992, les trois quarts des femmes japonaises occupées à temps partiel gagnaient moins d'un million de Yens par an compte tenu des différents avantages fiscaux associés (Ueda, 2005).

Graphique 5 : Distributions prédites par pays à caractéristiques individuelles et de couple identiques



## 9. Discussion et conclusion

Les résultats portant sur l'ensemble des trois échantillons couplés ont la vertu de mettre en lumière l'écart structurel dans les régimes de répartition du temps domestique et dans les volumes absolues de ces temps domestiques pour chaque conjoint, indépendamment des caractéristiques individuelles et de couple considérées dans les modèles – essentiellement des variables tenant aux contributions individuelles aux ressources culturelles et économiques du ménage et d'autres relatives au régime d'activité professionnelle et au temps de travail rémunéré pour approximer le jeu de contraintes temporelles dans lequel chaque membre du couple est placé. Ainsi, à caractéristiques individuelles et de couples identiques entre les populations ou à règles de partage données, on confirme la hiérarchie entre les pays au regard du caractère plus ou moins équilibré du partage des tâches domestiques : le Japon relève d'un régime traditionnel de division des tâches avec une très forte prédominance du rôle des femmes tandis qu'à l'opposé, les hommes américains font montre d'une implication conséquente même si près des deux-tiers du cœur de ces activités incombe encore à leurs compagnes – la France se situant entre ces deux pays. En outre, les évaluations contre factuelles ont montré que les françaises se distinguaient davantage de leurs consœurs japonaises par une différence d'attributs (eu égard aux spécifications retenues dans les modèles) que par des modalités de partage inégales, alors que l'inverse prévaut si on compare la France et le Japon. Ce résultat donne sens au rapprochement opéré par Esping-Andersen entre la France et le Japon dans leur appartenance à un régime d'Etat providence conservateur contrairement à l'Etat Américain classé comme à régime libéral d'Etat providence.

Les analyses par pays sont instructives de plusieurs points de vue :

Les résultats montrent en premier qu'il n'y a pas de symétrie systématique entre les effets de la dépendance économique des femmes sur la répartition des temps d'activité et en l'occurrence sur la proportion de l'activité qu'elles ont à prendre en charge et sur les décisions d'allocation temporelle de chaque conjoint à l'activité domestique.

Cette symétrie se révèle être la plus sensible au Japon, malgré le fait que les décisions de chaque conjoint quant au temps qu'ils vont consacrer au travail domestique apparaissent beaucoup plus cloisonnées qu'en France ou au Etats-Unis, confirmant notre hypothèse (H2). Cette étanchéité des processus de décisions évaluée à l'aune de l'absence de corrélation des résidus des deux équations individuelles de détermination des volumes temporels pourrait également manifester que ce sont avant tout des dimensions économiques qui entrent en jeu dans la répartition des temps d'activité au Japon – dans l'idée d'une sphère de la reproduction subordonnée à l'espace de la production au Japon (Ribault, 2009)- alors que dans les autres sociétés, des aspects d'altruisme, de don contre-don ou de communauté d'intérêt, tous aspects ici laissés dans l'exogène, seraient plus explicitement à l'œuvre dans les processus de délibération entourant la répartition de ces activités.

Le cheminement vers une plus grande indépendance économique permet ainsi aux femmes Japonaises en couple une renégociation importante de la division du travail domestique avec leur conjoint. Ce nouveau pouvoir économique non seulement leur permet d'abaisser le temps consacré à ces tâches, via une sous-traitance possible de certaines activités par le marché – encore que cette délégation semble bien mesurée par rapport aux françaises et surtout aux américaines - mais surtout leur permet d'accroître l'implication de leur époux. Le revenu féminin exerce ainsi une pression à la hausse plus forte sur le temps domestique de leur conjoint que l'impact à la baisse exercé par le revenu masculin (Tableau 10).

Globalement, ce report de la charge domestique sur le conjoint manifeste la prééminence d'un pouvoir de négociation qui affecte la division traditionnelle des rôles domestiques sur un effet de pouvoir d'achat, puisque comme le met en évidence le graphique 1, le revenu total du travail du couple baisse au-delà du 9<sup>ème</sup> décile de la distribution du taux de dépendance économique, à savoir la parité des contributions relatives. De surcroît, la répartition relative est plus fortement impactée par la hausse de l'indépendance économique des femmes japonaises que leur temps absolu d'activité dont l'infléchissement reste modeste.

Les Etats-Unis offrent une image contrastée au regard des effets des ressources économiques, d'une part sur le partage relatif de l'activité domestique, d'autre part sur les investissements temporels absolus de chaque partenaire. Au-delà d'une faible contribution relative des femmes ( $TDE > -0.5$ ), l'accroissement de leur indépendance économique ne suscite pas de réduction plus forte de leur prise en charge relative de l'activité domestique. D'ailleurs leur surcroît d'indépendance économique agit faiblement mais à la baisse sur l'intensité de la participation à l'activité domestique de leur compagnon, alors qu'il diminue de manière sensible et croissante le temps qu'elles consacrent en propre à ces tâches (Tableau 10).

Curieusement, c'est davantage ce pouvoir économique relatif que leur niveau de revenu propre qui semble peser à la baisse sur leur investissement domestique alors que le temps qu'y consacrent leur conjoint est avant tout affecté, et négativement, par leur niveau de revenu absolu<sup>17</sup>. C'est donc avant tout un effet de pouvoir d'achat qui s'exerce et profite aux deux conjoints même si l'effet propre de plus forte ampleur pour les femmes leur permet d'aboutir à une baisse de leur participation relative. A l'inverse du Japon, le temps de travail

---

<sup>17</sup> Ce qui laisse supposer au vu du graphique 2 qu'au-delà d'une parité des contributions où le revenu du ménage est maximal, le temps de travail domestique masculin soit peu affecté : stagnation du revenu féminin et déclin de l'apport masculin.

domestique des américaines se réduit avec leur degré d'indépendance économique de manière plus spectaculaire que leur implication relative du fait d'une complémentarité dans les investissements domestiques des deux conjoints.

Signe d'interaction dans les décisions des conjoints, la contrainte d'indisponibilité temporelle des femmes liée à leur activité professionnelle suscite un accroissement du temps passé par les hommes aux activités domestiques – ce qui n'est pas le cas dans les autres pays.

La situation française est encore un peu différente. Les femmes françaises profitent clairement de leur contribution relative aux ressources économiques du ménage pour se dessaisir d'une partie des tâches domestiques ou dans tous les cas réduire le montant relatif de leur prise en charge. Par rapport à une faible contribution relative ( $< -0.5$ ), leur surcroît d'indépendance stimule l'implication de leur conjoint avec un effet maximal aux abords de la parité des apports financiers, après quoi les résolutions domestiques de leur conjoint semblent s'essouffler (toutefois l'hypothèse d'égalité des coefficients relatifs aux trois intervalles de valeurs du TDE du tableau 10, 6<sup>ème</sup> colonne, n'est pas rejetée aux seuils usuels).

En ce qui concerne l'investissement absolu des femmes, c'est leur revenu absolu qui semble avant tout influencer le montant de leur implication temporelle, en témoigne la quasi-insensibilité de ce temps à leur indépendance économique relative que reflète le graphique 5. Un effet de pouvoir d'achat semble donc avant tout participer à redessiner l'investissement domestique des femmes françaises surtout compte tenu du poids du revenu du conjoint dans leur capacité à alléger le fardeau domestique (Tableaux 9 et 10). En fin de compte, l'apport économique des femmes françaises les placerait en position de renégocier leur part relative de travail domestique en incitant leur compagnon à s'investir davantage, sans parvenir de manière automatique à alléger leur temps de travail effectif. On le comprend dès lors que ce temps en valeur absolue est affecté par une capacité de pouvoir d'achat qui rend réalisable une sous-traitance par le marché, et alors même que cette capacité est plus associée au revenu masculin que féminin. Or le graphique 3 illustre sans ambiguïté que les courbes de revenu masculin et féminin suivent des tendances inverses, celle du revenu masculin baisse continuellement à mesure que l'indépendance économique des femmes progresse, qu'au-delà d'une valeur de 0.22 (9<sup>ème</sup> décile de la distribution du TDE) le revenu total du ménage diminue suite à un effondrement des revenus du mari.

Remarquons de manière générale que le revenu masculin est assez peu convoqué dans ces décisions de partage des tâches domestiques. Il intervient néanmoins au Japon pour peser à la hausse sur la prise en charge relative de leur épouse, là encore dans une logique de « *Bargaining Power* ». Il pèse modestement à la baisse sur l'investissement temporel réel des hommes japonais, en revanche, en accord avec une logique de pouvoir d'achat, il diminue sensiblement, et ce dans les trois pays, le temps de travail domestique réel des femmes – avec un effet exacerbé en France.

Si l'on revient aux hypothèses posées au départ, ni l'hypothèse H1 de singularité de la situation japonaise eu égard au poids des normes sociales, ni son alternative H1' de convergence des attitudes au sein de ces pays, ne sont confirmées. On assiste à la fois à des comportements qui diffèrent entre les trois pays et à une importance de l'impact de l'indépendance économique des femmes pour renégocier leur implication domestique qui est particulièrement sensible au Japon. La norme traditionnelle de forte division des rôles sexués entre hommes et femmes est donc battue en brèche par l'incursion des contingences économiques dans la sphère de la reproduction. La transgression des rôles que constitue la

domination du féminin dans l'apport de ressources financières au ménage ne tend à adoucir le clivage des rôles sexués que parce que la logique économique l'emporte sur la logique reproductive de la sphère privée. Il n'en reste pas moins que les situations où les femmes japonaises gagnent autant ou plus que leur conjoint restent exceptionnelles – concernant tout au plus 10% d'entre elles – et que cette rareté participe sans doute au pouvoir de marchandage et de négociation induit. En parallèle, la variance des durées d'activité domestique des hommes japonais reste faible confirmant l'hypothèse H3.

D'autre part, est validée l'idée que le temps de travail domestique des hommes est dans l'ensemble peu affecté par leur niveau de revenu alors qu'il influence celui des femmes.

Conformément à l'hypothèse H4, le pouvoir de marchandage impliqué par le taux de dépendance économique a plus de poids dans les régimes conservateurs d'Etat providence que dans un régime libéral tel que celui des Etats-Unis.

Considérant les autres déterminants de ce partage du travail domestique, les explications en matière de disponibilité temporelle et de niveaux de ressources culturelles des époux sont moins probantes.

Pour ce qui est de la disponibilité temporelle des femmes, appréciée par le temps passé dans une activité rémunérée, elle intervient de manière significative seulement au Japon et en France en limitant le temps qu'elles sont en mesure de consacrer aux activités domestiques.

Aux USA, en revanche, c'est la proportion relative de travail domestique des femmes qui est affectée alors que leur durée réelle d'activité y reste insensible. En effet, comme on l'a signalé, cette indisponibilité temporelle constitue un motif d'implication de leur conjoint.

Une situation d'hypogamie féminine en matière d'éducation ne se distingue des autres configurations de couple qu'aux Etats-Unis et en France vis-à-vis de la mesure relative de la charge domestique. C'est notamment le cas en France où elle réduit en valeur absolue le temps de travail domestique masculin. Alors même que cette configuration est courante dans ces deux pays, il semble que cette supériorité des ressources culturelles des femmes déclenche des réactions d'affirmation de genre puisque ces femmes sont au bout du compte amenées à assumer davantage de travail, comparativement à celles dont le capital scolaire du mari prédomine (situation d'hypergamie).

On aimerait pouvoir préciser dans quel cas de tels phénomènes opèrent et en particulier si l'idéologie de chaque conjoint sur les rôles sexués n'interfère pas dans la réaction mesurée ici à ces situations d'hypogamie féminine. Il faudrait donc pouvoir prolonger ces analyses à partir de données plus détaillées sur les représentations des individus par rapport aux stéréotypes de genre.

Une autre limite des investigations conduites ici est l'impossibilité d'identifier les mécanismes relatifs au contexte macro social qui gouvernent les différences structurelles d'implication des sexes dans le travail domestique au sein de chaque pays. Compte tenu que la présence d'enfant accroît l'investissement domestique des femmes au Japon et en France, il aurait été intéressant d'examiner si les aides sociales à disposition des couples avec enfants modifient les règles de partage domestique entre conjoints.

Cette étude, par la portée de ces résultats s'inscrit sans doute à mi-chemin entre les résultats fournis par des études « locales » portant sur des données plus approfondies par pays - à l'image de celle menée par Gonzales et Jurrado-Guerrero (2009) à partir d'une enquête sur les emplois du temps en Espagne – et des enquêtes internationales d'envergure confrontant de multiples contextes nationaux comme celles attendues de l'exploitation de la prochaine enquête de l'ISSP en 2012 sur la famille et les rôles de genre.

\*\*\*\*\*

**Annexes**

**Tableau A1: Model comparison of specifications**

	Hommes		Femmes	
	TDE+revh	revf+revh	TDE+revh	revf+revh
tplein2	13.67 (0.37)	19.28 (0.53)	-53.60 (-0.91)	-67.53 (-1.15)
inactiv	141.2*** (3.60)	142.2*** (3.63)	75.84 (1.20)	91.71 (1.45)
irregs30	80.05 (1.62)	80.92 (1.64)	-21.77 (-0.27)	-28.24 (-0.35)
residue	131.2*** (3.42)	134.8*** (3.57)	-82.27 (-1.33)	-111.4 (-1.82)
tdew	-14.37 (-0.45)		-239.3*** (-4.62)	
revenu	-0.00133* (-2.41)	-0.000975 (-1.75)	0.00305*** (-3.47)	-0.000545 (-0.62)
delhouswk	-5.749 (-0.39)	-5.480 (-0.38)	-27.75 (-1.18)	-26.64 (-1.13)
etendu	-18.99 (-0.43)	-16.35 (-0.37)	99.76 (1.41)	112.2 (1.58)
coupag	4.401** (3.01)	4.368** (2.99)	9.302*** (3.96)	8.681*** (3.69)
lssg	4.816* (2.19)	4.859* (2.21)	3.725 (1.05)	3.549 (1.00)
enfl8	7.364 (0.78)	7.260 (0.77)	72.71*** (4.77)	74.31*** (4.86)
country1	-90.11** (-3.20)	-90.61** (-3.29)	131.1** (2.95)	163.9*** (3.76)
country2	237.7*** (9.13)	243.0*** (9.25)	215.2*** (5.14)	224.2*** (5.28)
homom	-16.20 (-0.32)	-13.96 (-0.27)	7.013 (0.11)	1.727 (0.03)
homop	-44.67 (-1.84)	-41.58 (-1.71)	24.67 (0.55)	26.45 (0.59)
hypo	-28.51 (-0.78)	-24.90 (-0.68)	63.44 (1.37)	60.30 (1.30)
durtweekf	2.107** (2.64)	2.250** (2.87)	-3.354** (-2.61)	-4.009** (-3.17)
durtweekh	0.705 (1.30)	0.661 (1.23)	0.822 (0.95)	1.017 (1.17)
schoolh1	-77.82 (-1.21)	-83.12 (-1.29)		
schoolh2	-91.23 (-1.88)	-95.49* (-1.96)		
schoolh3	-20.67 (-0.64)	-25.02 (-0.77)	-68.44 (-1.33)	-69.47 (-1.34)
schoolh4	-66.25* (-2.21)	-69.84* (-2.32)	-87.52 (-1.50)	-98.32 (-1.68)
Schoolh5			-141.9* (-1.99)	-143.6* (-2.00)
flex	3.917 (0.16)	2.833 (0.11)	-62.22 (-1.55)	-58.32 (-1.44)
flexh	5.832 (0.26)	5.343 (0.24)	-89.56* (-2.45)	-84.19* (-2.29)
revenu		-0.000872 (-1.44)		-0.00363*** (-3.69)
_cons	42.99 (0.57)	47.84 (0.64)	596.0*** (4.83)	691.7*** (5.70)
chi2	273.3	275.5	344.7	335.0
r2	0.181	0.183	0.219	0.214
N	1230	1230	1230	1230

t statistics in parentheses. \* p<0.05, \*\* p<0.01, \*\*\* p<0.001

Tableau A2 : valeurs du temps de travail domestique hebdomadaire des femmes

TDEW	Revenu masculin	Japon	USA	France
-0.8	45000	1106	1326	696
- 0.6	40000	1085	1244	703
-0.4	35000	1063	1162	710
-0.2	30000	1041	1080	717
0	25000	1020	997	724
0.2	20000	998	915	731
0.4	16000	972	830	733
0.6	12000	947	746	735
0.8	8000	921	661	738
Coeff. estimés				
TDEW		-208.8 **	-480.82 ***	-78.9 ns
revenu		-0.004 **	-0.0028**	-0.0045 ***
R <sup>2</sup>		0.239	0.191	0.294
constante		776.7	552.66	761.4

### Références bibliographiques :

Aglietta M. et Brender, A., (1984). *Les métamorphoses de la société salariale. La France en projet*. Calman-Lévy, coll. Perspectives de l'économie.

Anxo, D., Flood, L., Kocoglu, Y. (2002) "Offre de travail et répartition des activités domestiques au sein du couple: une comparaison entre la France et la Suède", *Economie et Statistique*, n°352-353, 127-150.

Asai, Y., Mizuochi, M., Tsutsui, J. (2010) "What makes wives do more housework in some countries and less in others? Complementary relationships in couples' housework". European population Conference, Vienna, Austria, 1-4 september.

Badgett, M.V.L , Folbre, N. (1999). Responsabilités familiales et sociales: les normes du comportement masculin et féminin et leurs incidences économiques. *Revue Internationale du Travail*, vol.138(3), p.343-361.

Beblo, M., Solaz, A. (2011). Does the division of housework differ between first and second unions ?, communication à la Conférence Internationale sur l'Economie de la Famille, Paris : 6-8 octobre.

Becker, G.S. (1985) « Human capital, effort and the sexual division of labor », *Journal of Labor economics*, 3(1),p. ?

Bertaux-Wiame, I. (2006). Conjugalité et mobilité professionnelle: le dilemme de l'égalité. *Cahiers du Genre*, 41, 49-73.

Bianchi, S. M., Milkie, M.A., Sayer, L.C., and J.P. Robinson (2000). « Is anyone doing the housework ? Trends in the gender division of household labor" *Social Forces*, 79, 191-228.

Bittman, M., England, P., Folbre, N., Sayer, L., Matheson, G. (2003) "When does gender trump money? Bargaining and time in household work", *American Journal of Sociology*, 109(1), p. 186-214.

Brines, J. (1994) « Economic dependency, gender and the division of labor at home », *American Journal of Sociology*, 100, p.652-688.

Brayfield, A. A. (1992). Employment resources and housework in Canada. *Journal of Marriage and the Family*, 54, 19-30.

23ème congrès annuel de la Société pour l'Avancement de la Socio-Economie (SASE),  
Madrid, les 23-25 juin 2011

Brinton, M.C. (1993) *Women and the economic miracle: gender and work in postwar Japan*. Berkeley: University of California Press.

Brousse, C. (1999) "La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale", *France- Portrait social*, Insee, 135-151.

Bustreel, A., Nishimura, T. (2004) "Les coûts d'opportunité des enfants: une comparaison Japon-France", *Innovations- Cahiers d'économiques de l'Innovation*, n°20, 2004-2.

Cohen, P.N. (1998). Replacing housework in the service economy: gender, class and race-ethnicity in service spending. *Gender and Society* 12(2), 219-231.

Coltrane, S., Ishii-Kuntz, M. (1992). Men's housework: a life course perspective. *Journal of Marriage and the Family*, 54, 43-57.

Crompton, R., Lyonette, C. (2006). Work-life 'balance' in Europe. *Acta Sociologica*, 49(4), p.379-393.

Curtis, R.F. (1986) « Household and family in theory of inequality ». *American Sociological Review*, 51, 168-183.

Davis, S.N.; Greenstein, T.N. (2004) Cross-national variations in the division of household labor. *Journal of Marriage and Family*, 6, 1260-1271.

Esping-Andersen, Gösta (1990), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Polity Press, Cambridge.

Esping-Andersen, Gösta (1999), *Social Foundations of Postindustrial Economies*. Oxford University Press

Fuwa, M. (2004) "Macro-level gender inequality and the division of household labor in 22 countries", *American Sociological Review*, 69, 751-767.

Fuwa, M., Cohen, P.N. (2007). Housework and social policy. *Social Science Research*, 36, 512-530.

Geist, C. (2005) "The welfare State and the home: regime differences in the division of labour". *European Sociological Review*, 21(1), p.23-41.

Gonzales, J., Jurado-Guerrero, T., Naldini, M. (2009). What made him change? An individual and national analysis of men's participation in Housework in 26 countries. DemoSoc Working Paper 2009-30, Department of Political and Social Sciences, Universitat Pompeu Fabra.

Gonzales, J., Jurado-Guerrero, T.(2009) "Cuando se implican los hombres en las tareas domésticas? Panorama Social, segundo semestre, 65-81.

Guichard-Claudic Y., Trancart, D. et Testenoire, M. (2009)...

Gupta, S. (2006) « Her money, her time : women's earnings and their housework hours ». *Social Science Research*, 35, 975-999.

Gupta, S. (2007) Autonomy, dependence or display? The relationship between married Women's earnings and Housework. *Journal of Marriage and Family*, 69, 399-417.

Hook, J.L. (2006) "Care in context: men's unpaid work in 20 countries, 1965-2003". *American Sociological Review*, 71, 639-660.

Human development Report (2009). <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2009/>

Imada S., Ikeda, S. (2007). The problems of the women's job continuity and the childcare leave system. *Japan Labor Review*, 4 (2), 139-160.

Killewald, A., Gough, M. (2010) "Money isn't everything: wives' earnings and housework time", *Social Science Research*, 39, p.987-1003.

Lee Y-S., Waite, L.J. (2005) Husbands' and wives' time spent on housework : a comparison of measures. *Journal of Marriage and Family*, 67, 328-336.

Konno, M. (2005) « La construction historique de la femme employée de bureau au Japon », *Le mouvement Social*, n°210, janvier-mars, pp.29-54.

23ème congrès annuel de la Société pour l'Avancement de la Socio-Economie (SASE),  
Madrid, les 23-25 juin 2011

Lesnard, L. (2008), « Off-Scheduling within Dual-Earner Couples: An Unequal and Negative Externality for Family Time », *American Journal of Sociology*, 114(2), p. 447-490.

Lundberg, S., Pollak, R. & Wales, T. (1997) "Do husbands and wives pool their resources? Evidence from the UK child benefit". *The Journal of Human Resources*, 32(3), 463-480.

Meyer, B.D., Rosenbaum, D.T. (2001). Welfare, the Earned income tax credit and the labor supply of single mothers. *Quarterly Journal of Economics*, 116(3), 1063-1114.

Naoui, M., Schooler, C. (1990) "Psychological consequences of occupational conditions among Japanese wives". *Social Psychology Quarterly*, 53(2), 100-116.

OCDE (2003), Bébés et employeurs. Volume 2.

OCDE (2007) Bébés et employeurs. Synthèse

OCDE (2010), *Perspectives de l'emploi*

Ogawa, N, Ermisch, J.F. (1996) "Family structure, home time demands and the employment patterns of Japanese Married women", *Journal of Labor economics*, 14, 4, 677-702.

Oropesa, R.S. (1993). Using the service economy to relieve the double burden: female labor force participation and services purchases. *Journal of Family Issues* 14(3), 401-420.

Pailhé Ariane, Solaz Anne, (dir.) (2009), *Entre famille et travail: des arrangements de couple aux pratiques des employeurs*, La Découverte, Paris.

Périer, Hélène (2009), Les femmes sur le marché du travail aux Etats Unis. Evolutions mises en perspective avec celles de la France et de la Suède, *Revue de l'OFCE*, 108, 49-84.

Ponthieux, S., Schreiber A. (2006) "Dans les couples salariés la répartition du travail domestique reste inégale". Insee, Données Sociales.

Rengo-soken (2009) « seikatsujikann no kokusaichosa ; enquête de comparaison internationale sur l'usage du temps », 322 page, Tokyo.

Régnier-Loilier, A. (2009). L'arrivée d'un enfant modifie t-elle la répartition des tâches domestiques au sein du couple ?, *Population & Sociétés*, n°461, novembre.

Ribault, T. (2009) "Inégalité de genres, usages du temps, emplois des femmes et conventions en Suède et au Japon", *Economies et Sociétés*, AB, n°30, p.145-175.

Rupanner, L. (2008). Conflict and housework : does country context matter ? *European Sociological Review*, 26, 557-570.

Shelton, B.A., John, D. (1993). Does marital status make a difference? Housework among married and cohabiting men and women. *Journal of Family Issues*, 14, 401-420.

Sorensen A., Mclanahan, S. (1987). Married women economic dependency. *American Journal of Sociology*, 93(3), 659-687.

Testenoire, A. (2008). "Carrières féminines, résistances masculines: couples à hypogamie féminine" in (p.385-96) Guichard-Claudic, Y., Kergoat, D. et A. Vilbrod (dirs.) *L'inversion du genre*, Presses Universitaires de Rennes.

Ueda, A. (2005) Intrafamily time allocation of housework: evidence from Japan. *Journal of Japanese and International Economics* 19, 1-23.

Ueda, A. (2007) A dynamic decision model of marriage, childbearing and labour force participation of women in Japan. *The Japanese Economic Review*, 58, 4, 443-465.

Van Berkel, M.N.D.D.G. (1999). By virtue of pleasantness? Housework and the effects of education revisited. *Sociology*, 33, 785-808.

Van Klaveren C., Maassen van den Brink, H. Van Prag B. (2011) "Intra-household work timing: the effect on joint activities and the demand for child care", IZA DP n°5636.

Windebank, J. (2001) « Dual-earner couples in Britain and France :gender divisions of domestic labour and parenting work in different welfare states », *Work, Employment and Society*, 15(2), p.269-290.

23ème congrès annuel de la Société pour l'Avancement de la Socio-Economie (SASE),  
Madrid, les 23-25 juin 2011

Zellner, A. (1962). An efficient method of estimating seemingly unrelated regressions  
and tests for aggregation bias. *Journal of the American Statistical Association*, 57, 348-368.